UNIVALOM

Nous donnons de la valeur à vos déchets !

Prévention - Traitement - Valorisation

RAPPORT ANNUEL 2022

sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets

UNIVALOM est un acteur institutionnel reconnu qui propose des solutions innovantes et adaptées à notre époque pour la gestion de nos déchets au quotidien. Grâce à une approche pédagogique et un accompagnement continu, nous avons pu susciter la confiance et l'adhésion des citoyens, renforçant ainsi notre impact positif sur le territoire.

En 2022, nous avons entrepris une restructuration majeure de notre réseau de déchèteries, dans le but d'offrir davantage d'efficacité et de sécurité à nos usagers. La réouverture de la déchèterie d'Antibes, spécialement conçue pour les professionnels et ouverte aux particuliers sur rendez-vous les samedis, constitue une étape importante dans cette évolution. Ce renforcement du maillage territorial nous permet désormais de mieux répondre aux besoins de chacun en matière de gestion des flux de déchets.

Notre Unité de Valorisation Énergétique (UVE) a continué à jouer un rôle crucial dans notre mission environnementale. Chaque année, elle traite avec succès 160 000 tonnes de déchets tout en générant l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 15 000 foyers. Cela démontre notre capacité à allier innovation et performance pour le bien de notre territoire.

La réduction de la production de déchets reste l'un de nos principaux objectifs, et nous avons redoublé d'efforts pour sensibiliser les foyers à une consommation plus raisonnée et vertueuse. Nous avons ainsi constaté une baisse des tonnages à traiter de 5% en 2022. Notre Opération zéro déchet a permis d'aider de nombreuses familles volontaires à réduire durablement leurs productions d'emballages.

En 2022, nous avons également posé les bases du futur réseau de chaleur, une étape majeure dans notre engagement en faveur de la transition énergétique. Cette initiative, basée sur le fort potentiel thermique issu de la combustion de nos déchets, vise à alimenter de manière renouvelable des réseaux de chaleur dans un rayon d'un kilomètre autour de notre usine. Ce projet innovant contribue à la protection de l'environnement et à la défense du pouvoir d'achat.

Nous avons pris, à l'échelle du Pôle Métropolitain CAP AZUR, une décision historique : celle de créer avec les intercommunalités de l'Ouest du Département un schéma d'outils complémentaires afin de traiter localement nos déchets, dans une démarche de solidarité et d'efficacité territoriale.

Enfin, dans le cadre de la loi du 10 février 2020, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets alimentaires à partir du 1er janvier 2024. Les équipes d'UNIVALOM sont d'ores et déjà actives concernant le tri à la source des biodéchets, et plus largement de tous les déchets verts, afin d'accompagner les habitants dans cette démarche.

Les accomplissements de l'année 2022 témoignent de la pertinence de notre approche et de la détermination de nos équipes. Notre expertise, la qualité de nos équipements et la collaboration avec nos partenaires sont autant d'atouts qui nous permettent de faire face aux défis environnementaux actuels. En poursuivant ce travail, nous sommes convaincus que nous continuerons à marquer une réelle différence dans la préservation de notre environnement.

Jean LEONETTI
Président d'UNIVALOM

I. Synthèse

Chiffres clefs 2022 10
Indice de réduction 11
Indicateurs techniques 11
Synoptique des flux 2022 12
Actions marquantes de l'année 14

II. Gouvernance et structure du syndicat

Compétences 19
Organisation des services 21

III. Prévention

Éducation à l'environnement 24
Compostage 24
Broyage des végétaux 24
Zéro Déchet 25
Réemploi 26
Communication de proximité 26

IV. Réception

Quais de transfert 30
Unité de valorisation énergétique 30
Déchèteries 32

V. Traitement

OMA - Ordures Ménagères et Assimilées 40
DMA - Déchets Ménagers et Assimilés 41

SOMMAIRE

VI. Services support

Accueil 46
Ressources Humaines 46
Finances et Marchés Publics 48
Communication 49
Logistique 49
Maintenance 49
Transport 49

VIII. Annexes

Annexe 1 Matrice simplifiée d'expression des coûts 2022 50
Annexe 2 Bilan financier 2022 51
Annexe 3 Tarifs aux adhérents d'UNIVALOM en 2022 53
Annexe 4 Détail des recettes d'UNIVALOM 2022 53
Annexe 5 Liste d'attribution des marchés publics 54
Annexe 6 Filières de traitement 2022 : liste des marchés 55
Annexe 7 Filières de traitement 2022 : capacités des installations 56
Annexe 8 Devenir des déchets en 2022 48
Annexe 9 Gisement des OMA et déchets hors OMA par EPCI membre 59
Annexe 10 Gisement des déchets 2022 par entité 60
Annexe 11 Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Énergétique 62
Annexe 12 Revue de presse 63
Annexe 13 Terminologie et modes de calcul 64

Le présent document constitue le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers. Il liste les différents indicateurs techniques et économiques des services mis en œuvre par l'établissement public en deux étapes :

- Une présentation générale du Syndicat Mixte (données juridiques, administratives, quantitatives et techniques) ;
- Un bilan global des activités prévention, déchets et déchèteries.

Il est à souligner que les coûts présentés sont en euros HT.

Etabli en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (Loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 et son décret d'application du 30 décembre 2015).

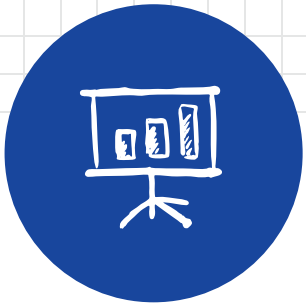

I.

SYNTHÈSE

Chiffres clefs 2022 — 10
Indice de réduction — 11
Indicateurs techniques — 11
Synoptique des flux 2022 — 12
Actions marquantes de l'année — 14

UNIVALOM

Nous donnons de la valeur à vos déchets !

Prévention - Traitement - Valorisation

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS

> COMPÉTENCES

- Traitement des déchets
- Gestion des déchèteries (optionnelle)
- Création et exploitation d'un réseau de chaleur et de froid (optionnelle)

> COLLECTIVITÉS MEMBRES

- **CASA**
- **CACPL** au titre de Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer
- **CAPG** au titre de Mouans-Sartoux
- **Commission Syndicale de l'Unité de Valorisation Énergétique** d'Antibes

> POPULATION DESSERVIE

- **270 579** habitants (INSEE 2020)

FICHE D'IDENTITÉ

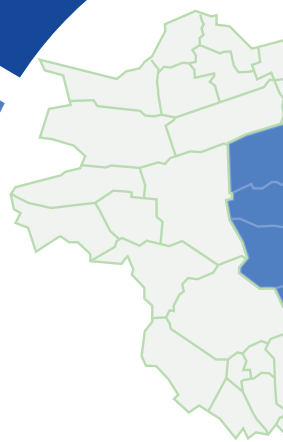

DONNÉES FINANCIÈRES

15 033 933 € HT (1)
coût net en 2022
(soit **19%** de moins qu'en 2021)

18 457 431 € HT (1)
coût net en 2021

(1)
Le coût général comprend les charges fonctionnelles, le coût des prestations déchets, le remboursement des emprunts et la communication déchets. Les recettes correspondent aux produits industriels, soutiens, aides et subventions (aucune contribution des Communautés d'Agglomération membres n'est prise en compte dans les recettes)

Coût général en 2022
34 831 993 € HT
(soit **8%** de plus qu'en 2021)

En 2021
32 392 682 € HT

Ressources propres en 2022
19 798 060 € HT
(soit **42%** de plus qu'en 2021)

En 2021
13 935 251 € HT

DONNÉES RH

101 agents
en 2022
soit 5% de plus qu'en 2021

96 agents
en 2021

DONNÉES DÉCHETS

245 202 tonnes de déchets en 2022[2]
5% de moins[2]

contre **257 566** tonnes de déchets en 2021

(2) Tous déchets confondus

906 kg/an/habitant de déchets ménagers

61,31 € HT / tonne

55,56 € HT / habitant

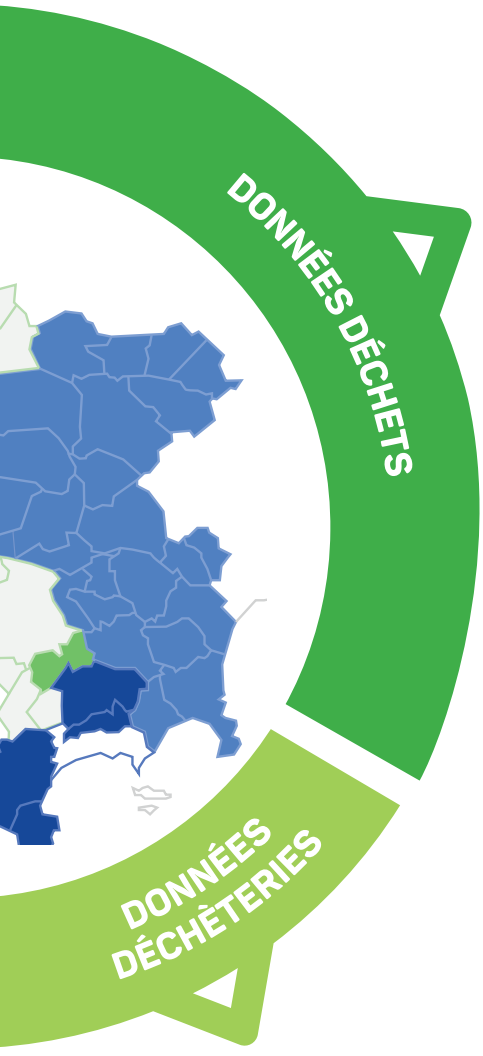

140 117 tonnes OMA en 2022 soit 0,82% de moins

contre **141 269** tonnes OMA en 2021

105 086 tonnes DMA hors OMA en 2022 soit 10% de moins

contre **116 296** tonnes DMA hors OMA en 2021

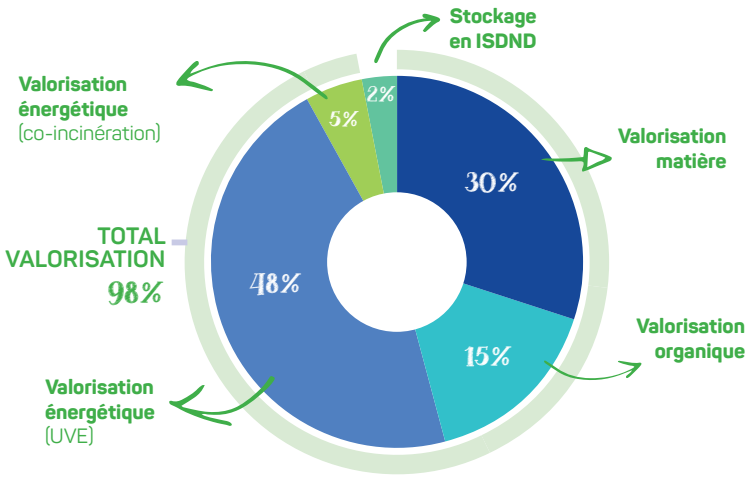

DONNÉES DÉCHÈTERIES

Fréquentation en 2022
368 701 usagers
(soit 8% de moins qu'en 2021)
En 2021
401 641 usagers

Tonnage réceptionné et évacué en 2022
83 002 tonnes
(soit 13 % de moins qu'en 2021)
En 2021
95 709 tonnes

Recettes en 2022
3 303 725 €
(soit 0,4% de moins qu'en 2021)
En 2021
3 317 234 €

Chiffres clés 2022

	2021	Évolution en %	2022
Population municipale (habitants)	274 033	-1	**270 579**
DONNÉES DÉCHETS			
Gisement total de déchets (tonnes)	257 566	-5	**245 202**
Tonnage par habitant	940	-4	**906**
Tonnages OMA (tonnes)	141 269	-0,82	**140 117**
Dont OMr	118 068	-1	**116 756**
Tonnages DMA hors OMA (tonnes)	116 296	-10	**105 086**
Part des OMr dans le gisement (%)	46	4	**48**
Valorisation du gisement (%)	97	1	**98**
Production électricité (Mwh)	69 631	-4	**66 613**
Tonnages transportés par la régie (tonnes)	15 520	0,30	**15 567**
Rotations effectuées par la régie (nb)	2 196	5	**2 295**
DONNÉES PRÉVENTION			
Nombre de sites de compostage collectif	132	17	**154**
Nombre de composteurs individuels remis	717	-17	**593**
Nombre de bacs livrés	5 220	7	**5 603**
Nombre de séances au sein des écoles scolaires	487	-38	**300**
DONNÉES DÉCHÈTERIES UNIVALOM			
Fréquentations (nb d'usagers)	401 641	-8	**368 701**
Tonnages réceptionnés et évacués (tonnes)	95 709	-13	**83 002**
Tonnages par habitant (kilogramme)	349	-12	**307**
Recettes (€)	3 317 234	-0,4	**3 303 725**
Coût moyen par habitant (€)	28,45	5	**29,97**
Coût moyen par tonne réceptionnée (€)	81,47	20	**97,68**
DONNÉES FINANCIÈRES			
Coût général (€)	32 392 682	8	**34 381 993**
Recette totale (€)	13 935 251	42	**19 798 060**
Coût net (€)	18 457 431	-19	**15 033 933**
Part de la prestation déchets dans le coût total (%)	77	-3	**75**
DONNÉES Ressources Humaines			
Agents (nb)	96	5	**101**

Indice de réduction

Conformément au décret 2015-1827 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, (article 3.I.2.a), un indice de réduction des quantités de Déchets Non Dangereux non inertes admis en Installation de Stockage des Déchets avec une base 100 en 2010 constitue un indicateur technique relatif au traitement.

Les déchets non inertes prises en compte sont : OMr, EMR, Végétaux, Bois, Cartons et Textile.

DONNÉES DE RÉFÉRENCE 2010

Tonnages Déchet non dangereux non inertes enfouis en ISD	UNIVALOM 2010	CAPG 2010 (Mouans-Sartoux)	Base 2010
2010	13 605 t	3 319 t	16 924 t

	2010	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages Déchet non dangereux non inertes enfouis en ISD	16 924	3 192	3 297	2 907	1 283	1 251	1 793	218
Indice de réduction	100	19	19	17	8	7	11	1

INDICATEURS TECHNIQUES

Répartition des tonnages traités en 2022

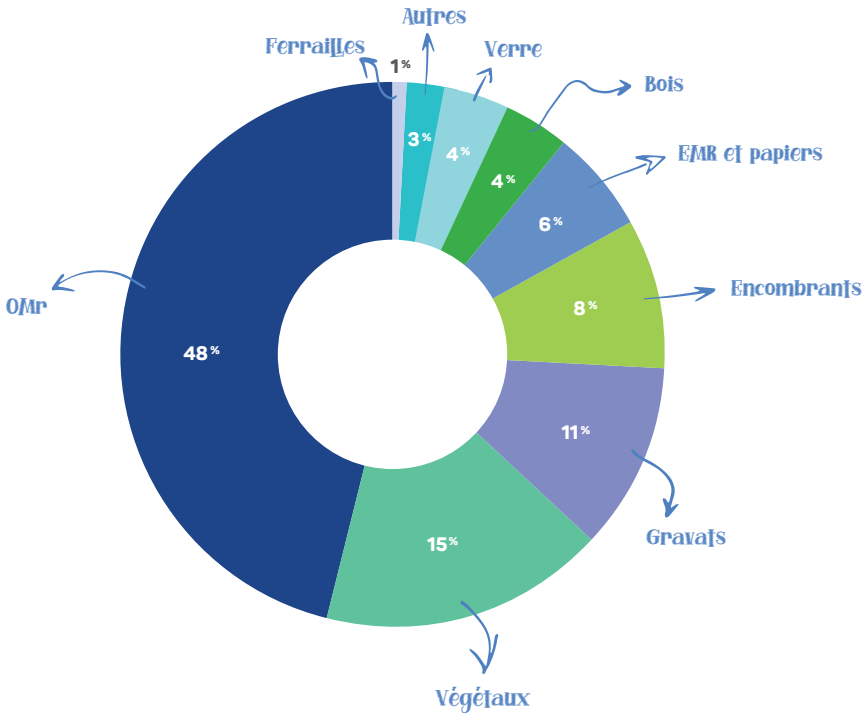

SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS 2022

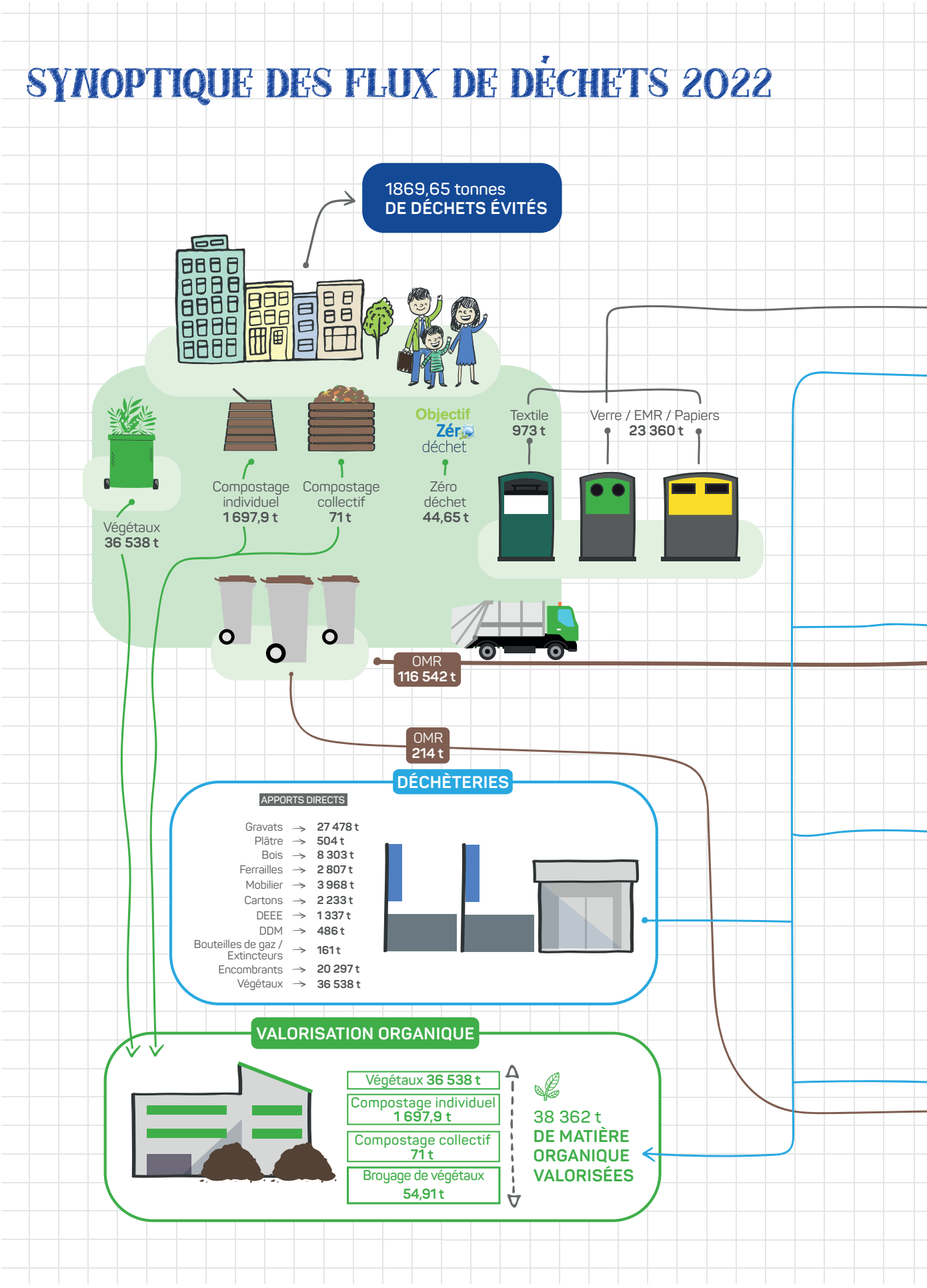

VALORISATION MATIÈRE RECYCLAGE

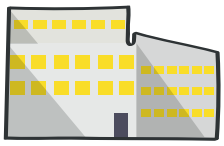

- Gravats 23 488 t
- EMR / Papiers / Verre 18 830 t
- Encombrants 12 608 t
- Bois 8220 t
- Ferrailles 2 807 t
- Mobilier 2 262 t
- Cartons 2 151 t
- DEEE /Ampoules et néons 1 153 t
- Textiles 969 t
- Plâtre 388 t
- DDM 176 t
- Bouteilles de gaz / Extincteurs 154 t

73 206 t
DE MATIÈRE VALORISÉES OU RECYCLÉES

INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

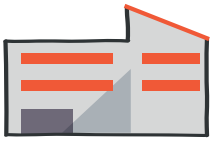

- OMR 116 542 t
- Encombrants 954 t
- DDM 304 t
- DEEE 83 t
- Bois 83 t
- Plâtre 65 t
- Bouteilles de gaz / Extincteurs 6 t

118 037 t
DE MATIÈRE VALORISÉES ÉNERGÉTI-QUEMENT

CO-INCINÉRATION

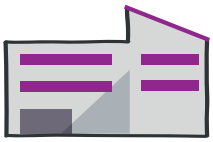

- DEEE / Ampoules et néons 5 377 t
- EMR / Papiers / Verre 4 530 t
- Mobilier 1 428 t
- Cartons 83 t
- Plâtre 50 t
- DDM 2 t

11 470 t
DE MATIÈRE CO-INCINÉRÉES

STOCKAGE DES DÉCHETS

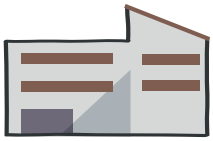

- Gravats 3 990 t
- Encombrants 1 358 t
- Mobilier 278 t
- OMR 214 t
- DEEE / Ampoules et néons 102 t
- Textiles 4 t
- DDM 4 t
- Bouteilles de gaz / Extincteurs 1 t

5 951 t
DE DÉCHETS STOCKÉS

245 202
TONNAGE GLOBAL

906
KG/AN/HAB
DE DMA EN 2022

OBJECTIF :
913
KG/AN/HAB
EN 2022
selon notre PLPDMA

30%
TAUX DE VALORISATION **MATIÈRE**

15%
TAUX DE VALORISATION **ORGANIQUE**

53%
TAUX DE VALORISATION **ÉNERGÉTIQUE**

98%
TAUX DE VALORISATION

2%
TAUX D'ENFOUISSEMENT

INDICE DE RÉDUCTION
1%
(BASE 2010)

ACTIONS MARQUANTES DE L'ANNÉE

JANVIER

Broyage des sapins de noël

FÉVRIER

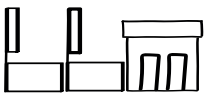

Inauguration de la nouvelle déchèterie Antibes dédiée aux professionnels

Diagnostic au lycée Audiberti et De Vinci (Antibes)

Travail préparatoire collaboratif, à l'échelle de CAP Azur, pour la mise en œuvre du deuxième Programme Local de Prévention des Déchets d'UNIVALOM

28 février
Clôture de la Saison 5 de l'Objectif Zéro Déchet

Mise en place de locaux DMS sur la déchèterie de La Colle-sur-Loup
Mise en place d'un compacteur à Carton sur la déchèterie de Roquefort-les-Pins

COURANT 2022

MARS

Lancement de la Masterclass permaculture et zéro déchet

MAI

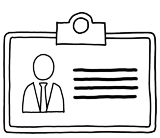

Arrivée d'un nouveau Responsable des Ressources Humaines

JUILLET

Deuxième campagne de caractérisation des OMR

Jury de recrutement d'agents pour affecter au territoire CCAA

FIN D'ANNÉE

DÉCEMBRE

Préparation de l'intégration de la Communauté de Communes Alpes d'Azur au territoire d'UNIVALOM

NOVEMBRE

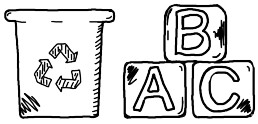

Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) et collecte des jouets

Réalisation d'un nouveau local EPI avec l'ancien local de la déchèterie de Vallauris

AUTOMNE

OCTOBRE

Recrutement d'un nouvel agent chargé de travaux et maintenance et d'un agent chargé de missions juridiques

1ER SEPTEMBRE

Mise en application du OUI PUB sur tout le territoire

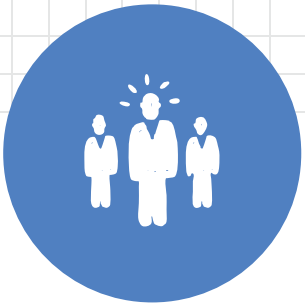

II.

GOUVERNANCE ET STRUCTURE DU SYNDICAT

Compétences 19
Organisation des services 21

UNIVALOM, Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés, a pris la suite en 2009 du SIDOM lui-même créé en 1965.
Le Syndicat gère un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC), le traitement des déchets.

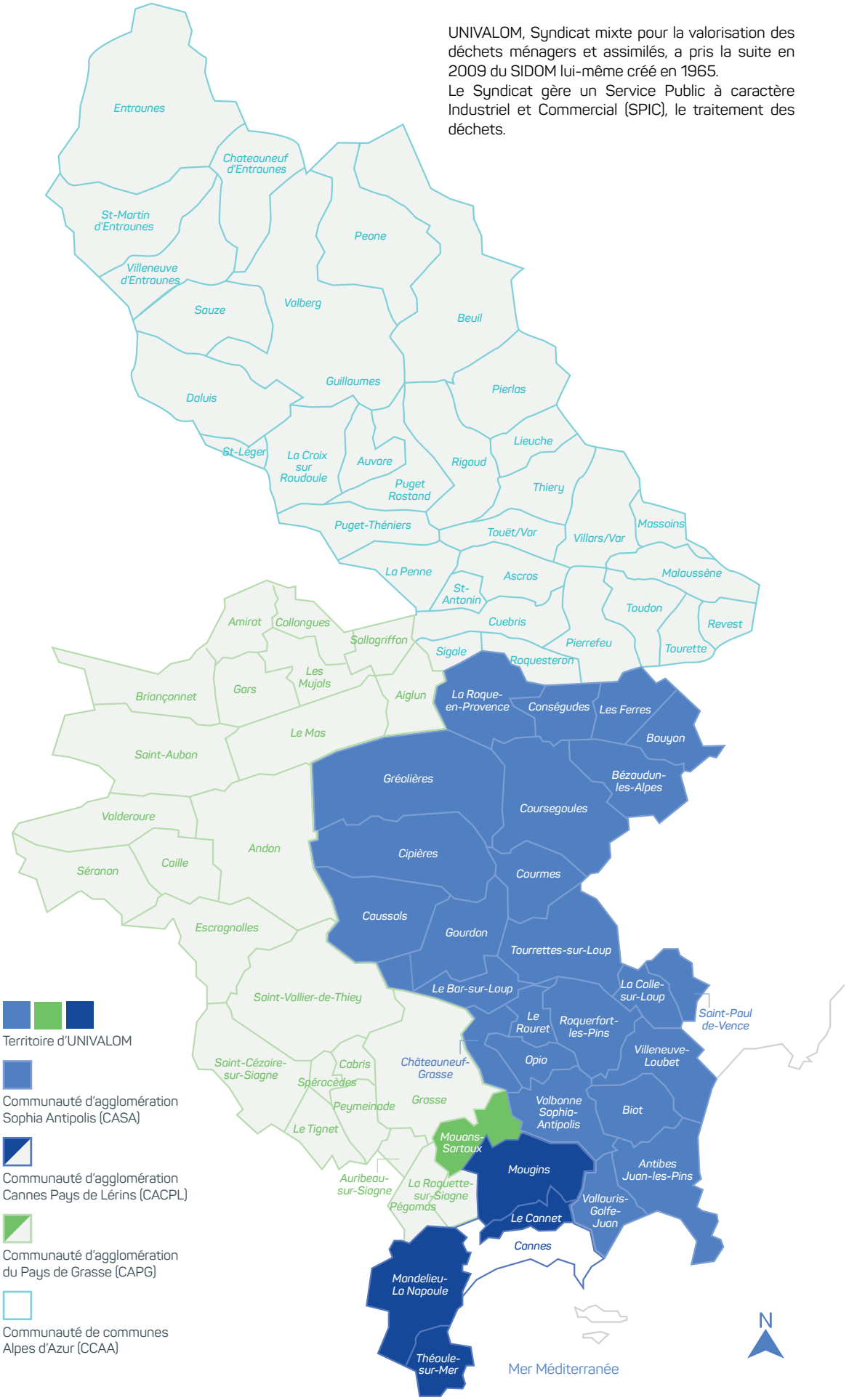

COMPÉTENCES

UNIVALOM traite les déchets ménagers produits par la population de son territoire soit 270 579 habitants avec 906 kilos de déchets par personne par an. Il assure depuis 2015, la gestion des déchèteries du Cannet, Mougins et Mouans-Sartoux. Et depuis le 1er janvier 2018, celle des déchèteries de l'Agglomération Sophia Antipolis.
Le Syndicat gère également, depuis cette date, les équipes de communication de proximité, pour les 3 Agglomérations adhérentes.

La principale installation de traitement des déchets ménagers dont est propriétaire UNIVALOM, est l'Unité de Valorisation Energétique d'Antibes avec une autorisation d'incinération de 160 000 t par an qui génère une production d'électricité correspondant à la consommation annuelle de 14 666 foyers. Cette Usine est exploitée par la Société VALOMED dans le cadre d'un Contrat de Partenariat Public Privé.

UNIVALOM exerce ces compétences pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :

> **Pour l'ensemble de ses membres :**

- Centres de tri
- Quais de transfert
- Transport depuis les quais de transfert jusqu'aux installations de traitement
- Équipements de traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés, et notamment l'Unité de Valorisation Energétique d'Antibes

> **De façon optionnelle, et sur demande d'un ou plusieurs membres et sur décision du Comité syndical prise à la majorité absolue :**

- Gestion de déchèteries (compétence optionnelle à la carte)
- Création et exploitation d'un réseau de chaleur et de froid

Le Comité syndical s'est réuni 5 fois en 2022 afin de voter notamment le budget et les tarifs appliqués aux Etablissements publics membres du Syndicat.
Cf. annexe 3.
Les élus se réunissent également lors de commissions thématiques : en 2022, se sont tenues 2 commissions gestion des déchèteries et 3 commissions Prévention, Communication et Valorisation.

Élus siégeant au syndicat

- **Membres du bureau :**

M. Jean LEONETTI
Président UNIVALOM
Président CASA

M. Hassan EL JAZOULI
1er Vice-Président UNIVALOM
Conseiller Communautaire CASA

M. Marc OCCELLI
Vice-Président
Conseiller Communautaire CACPL

M. Christophe ULIVIERI
Vice-Président
Conseiller Communautaire CACPL

M. Roland RAIBAUDI
Vice-Président
Conseiller Communautaire CAPG

M. Jean Pierre DERMIT
Vice-Président
Vice-Président CASA

Mme Marion MUSSO
Vice-Présidente
Conseillère Communautaire CASA

M. Patrick PEIRETTI
Vice-Président
Conseiller Communautaire CACPL

M. Emmanuel BLANC
Vice-Président
Élu Ville de Théoule-sur-Mer

M. Emmanuel DELMOTTE
Vice-Président
Vice-Président CASA

Membres du conseil Syndical

- **Madame Anne-Marie BOUSQUET**
  Conseillère Communautaire CASA
- **Madame Khéra BADAOUI**
  Conseillère Communautaire CASA
- **Monsieur Xavier WIIK**
  Conseiller Communautaire CASA
- **Madame Françoise THOMEL**
  Conseillère Communautaire CASA
- **Monsieur Christophe FONCK**
  Conseiller Communautaire CASA
- **Monsieur Joseph CESARO**
  Vice-Président CASA
- **Monsieur Georges VAZIA**
  Conseiller Communautaire CASA
- **Madame Marie Paule ANASSE**
  Conseillère Communautaire CASA
- **Madame Caroline JOUSSEMET**
  Membre Commission Syndicale
  Conseillère Communautaire CASA
- **Monsieur François WYSZKOWSKI**
  Vice-Président CASA
- **Monsieur Phillipe DELEAN**
  Membre Commission Syndicale
  Conseiller Communautaire CASA
- **Monsieur Gilbert HUGUES**
  Vice-Président CASA

- **Monsieur Bernard ALENDA**
  Conseiller Communautaire CACPL
- **Madame Françoise BRUNETEAUX**
  Conseillère Communautaire CACPL
- **Madame Denise LAURENT**
  Conseillère Communautaire CACPL

- **Madame Marie-Louise GOURDON**
  Conseillère Communautaire CAPG
- **Monsieur Jean-Marc DELIA**
  Vice-Président CAPG

ORGANISATION DES SERVICES

Organigramme du Syndicat

Le Syndicat est composé de 2 Directions : Administrative et Financière et Services Techniques, constituées de 2 Services chacune.

En 2022, une centaine d'agents a mis ses compétences et son expertise au service du Syndicat.

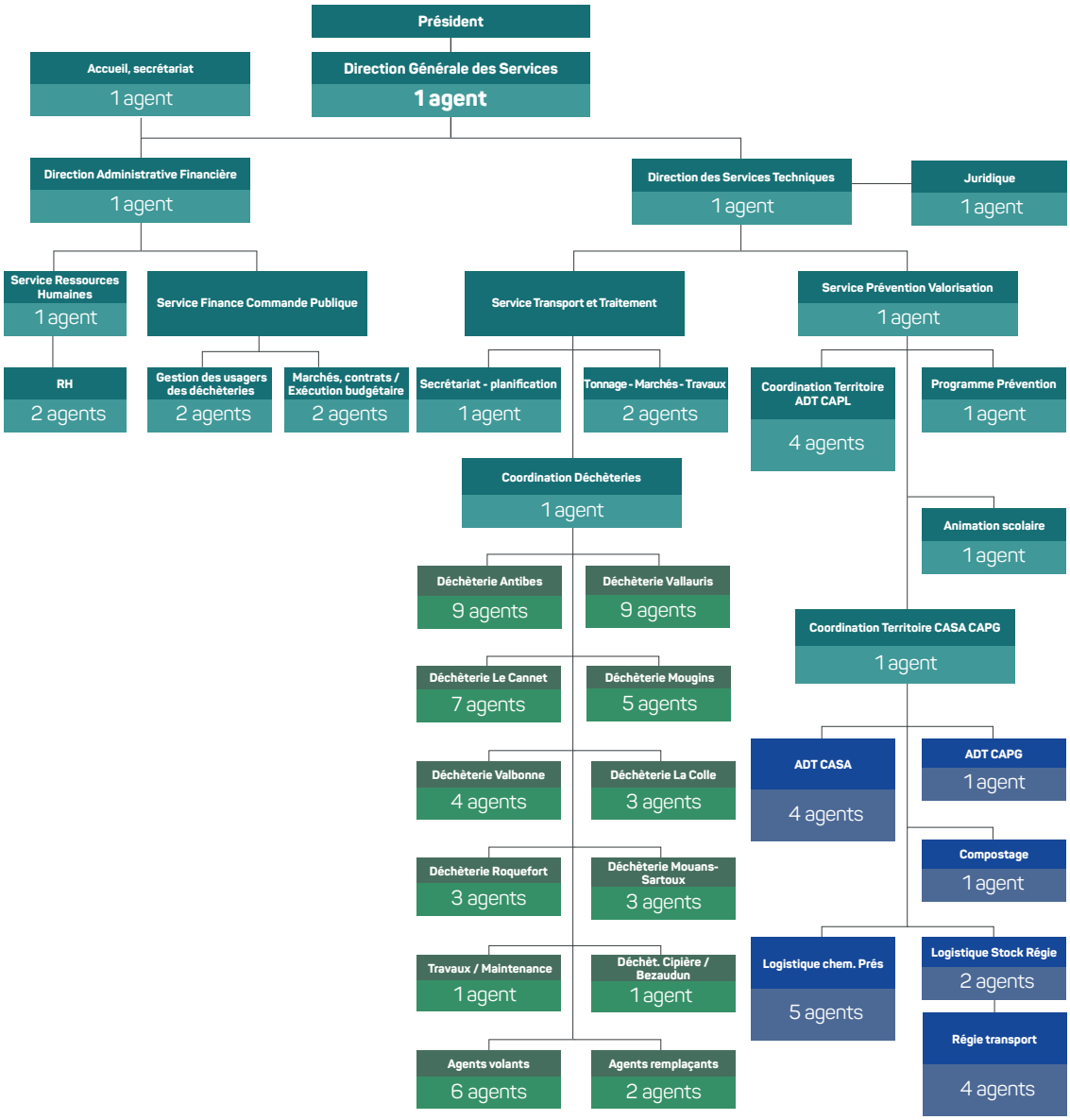

Lieux de travail

Les agents d'UNIVALOM sont répartis sur 6 sites :

- le site administratif (siège social) situé à Antibes,
- les locaux des agents de communication de proximité situés à Biot,
- la plateforme de tri et de compostage situé à Antibes,
- les locaux des agents de communication de proximité de la CACPL situés à Cannes
- le site réservé à la logistique situé à Biot,
- l'atelier de maintenance situé à Roquefort-les-Pins et les 10 déchèteries du territoire.

III.

PRÉVENTION

Éducation à l'environnement 24
Compostage 24
Broyage des végétaux 24
Zéro Déchet 25
Réemploi 26
Communication de proximité 26

La politique ambitieuse de Prévention des déchets portée par UNIVALOM se poursuit en 2022 par la réalisation d'un nouveau diagnostic territorial de la production de déchets et des pistes de réductions.
2022 est une année charnière dédiée à l'étude des gisements et des futures actions de réductions qui se veulent globaux tant à l'échelle des différents services du syndicat qu'à l'échelle territoriale du Pole Métropolitain Cap Azur. Ces actions seront développées dans le futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2023-2028. Ce programme prendra la suite de l'ancien PLPDMA terminé en 2021.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Pour l'année scolaire 2021-2022, il a été réalisé 97 projets de classe correspondant à plus de 300 interventions dans 25 écoles du territoire.

En plus de ces projets, des formations et visites de centre de tri pour des collèges, des prêts de matériel pour des opérations de nettoyage et des animations pédagogiques encadrées par notre maitre composteur auront permis à plus de 3000 enfants d'être sensibilisés aux problématiques du traitement des déchets cette année.

Les 132 demandes de projet pour les CE2-CM1-CM2 lors des inscriptions de septembre pour la nouvelle année scolaire 2022-2023 promettent encore un calendrier bien chargé pour le service d'éducation à l'environnement qui essaiera d'y répondre au mieux afin d'être à la hauteur des 100% de satisfaction exprimés par les enseignants dans le cadre des évaluations des projets effectuées.

COMPOSTAGE

L'équipe compostage est composée de 6 Guides composteurs (également agents de communication de proximité) répartis sur les territoires de la CASA, de la CAPG et de la CACPL.

Compostage individuel

Depuis 2018, UNIVALOM distribue les composteurs individuels pour le compte de la CASA. Après une inscription en ligne sur le site d'UNIVALOM, les usagers suivent une formation concrète sur le compostage et récupèrent gratuitement leur composteur de 400, 600 ou 1 000 litres à l'issu de celle-ci.
En 2022, **593 composteurs** ont été remis sur l'intégralité du territoire (501 sur la CASA, 80 sur le CACPL hors Cannes et 12 à Mouans-Sartoux).

Compostage individuel

UNIVALOM gère 154 sites de compostage (écoles, résidences, site public, entreprise...) dont 22 sites installés sur le territoire en 2022. Ils ont permis de détourner **71 tonnes de biodéchets** des Ordures Ménagères Résiduelles sur l'année.

BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

Broyez du vert

UNIVALOM propose une solution de broyage de végétaux à domicile avec Soli-cités, régie de quartier qui accompagne l'insertion professionnelle. L'équipe se rend directement chez les particuliers pour transformer les branchages en un broyat prêt immédiatement à être valorisé.

Le service permet de valoriser les végétaux accumulés, d'encourager l'utilisation du broyat dans le jardin, d'éviter aux particuliers de se déplacer jusqu'à la déchèterie. Il est actuellement proposé sur les Communes de **Mouans-Sartoux, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer, Châteauneuf-Grasse et Bar-sur-Loup** et a permis de valoriser **40 tonnes de végétaux**.

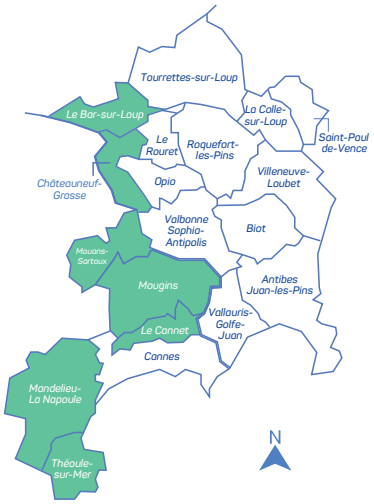

Broyage des sapins de Noël

UNIVALOM, en partenariat avec les Communes volontaires, récupère les sapins de Noël pour leur donner une seconde vie. Cette action collective permet de valoriser les sapins qui sont transformés en broyat et réutilisés en paillage sur les espaces verts de la Commune.

Elle permet de :

- Proposer aux habitants, un lieu de proximité pour déposer leur sapin après les fêtes,
- Éviter les dépôts sauvages sur les trottoirs qui sont interdits,
- Éviter d'encombrer les déchèteries,
- Sensibiliser les habitants au compostage et au paillage.

En 2022, **2 805 sapins** ont été broyés sur 12 Communes participantes.

ZÉRO DÉCHET

Objectif Zéro Déchet

En 2021/2022, UNIVALOM a animé la 5ème saison de l'opération Objectif Zéro Déchet, qui consiste à accompagner pendant plusieurs mois, des particuliers et des familles vers un changement durable de leurs habitudes de consommation. Les participants assistent à une série d'ateliers, de rencontres et de visites riches en informations et en astuces pour libérer leur quotidien des déchets.

Avec 2 parcours débutants et experts, la saison 5 a compté 300 foyers qui ont réduit de 28% (pour les débutants) et 27% (pour les experts) la poubelle d'ordures ménagères et de 11% (pour les débutants) et 17% (pour les experts) la poubelle d'emballages.

En 2022, l'Objectif Zéro Déchet a pris un nouveau tournant. Après 5 ans d'accompagnement de foyers zéro déchet, un véritable réseau de plus de 1 000 familles a été créé. Afin de pouvoir intégrer de nouvelles personnes et surtout d'entretenir le réseau, il a été décidé de fusionner les différents programmes proposés par UNIVALOM (Objectif Zéro Déchet, les Z'ateliers et la SERD) dans un unique programme d'ateliers **gratuits et ouverts à tous**. Sur 2 mois, avec 8 animations, 128 personnes ont été sensibilisées.

RÉEMPLOI

Recyclerie

Dans le cadre d'un partenariat portant sur l'économie sociale et solidaire, UNIVALOM et l'association Soli-cités organisent des recycleries mobiles devant les déchèteries.

En 2022, UNIVALOM a réalisé 7 recycleries pour un total de 1,19 tonne d'objets détournés.

Collecte de jouets

Depuis 2018, en partenariat avec Ecosystem, Emmaüs et les Communes participantes, UNIVALOM met en place des points de collecte de jouets d'occasion sur les Communes volontaires du territoire.

En 2022, 15 Communes ont participé avec 75 points de collecte. Cette opération a permis de collecter 6,95 tonnes de jouets donnés à Emmaüs pour être soit revendus à prix solidaires dans les boutiques ou redonnés à des personnes dans le besoin.

COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

L'équipe de Communication de proximité est constituée de 10 agents pour l'ensemble du territoire avec une répartition par Agglomération.
Les Ambassadeurs du tri sont en charge de la mise en place, du suivi et de la sensibilisation des populations sur la thématique de la collecte sélective. En permanence sur le terrain et en lien avec les équipes de gestion des déchets des collectivités membres, ces agents effectuent les contrôles qualités nécessaires à la connaissance des habitudes des trieurs afin d'apporter la réponse la plus adaptée au problème rencontré.
Les actions correctives qui sont mises en œuvre, vont de la simple sensibilisation au geste de tri, à la modification de modalités de ramassage pour faciliter ou optimiser la gestion des déchets.
En 2022, un travail important a été engagé sur le suivi des déclassements des emballages ménagers. Les équipes ont axé la méthodologie de proximité et ont renforcé le lien avec les équipages de collecte par des sessions de formation et des visites du centre de tri. Cette démarche est en parfaite adéquation avec la dynamique forte de diminution du taux de refus de la collecte sélective engagée depuis 2 ans déjà.
Les agents de prévention, ont également participé activement à la mise en place de la collecte supplémentaire du tri sur le territoire CASA.
Toutes ces actions ont permis de maintenir un taux de refus raisonnable et de placer le Syndicat dans la moyenne nationale (20%).
Fin 2022, le territoire CACPL a été marqué par un travail important d'optimisation et d'uniformisation des collectes. Les équipes ont été fortement impactées par ces changements.
Les agents de prévention jouent également un rôle d'animateur tout public, au travers des stands d'information et des sensibilisations tenus les soirs et les week-ends.

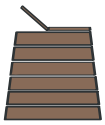

593
COMPOSTEURS
distribués

71
TONNES
de biodéchets détournées par le compostage collectif

2 805
SAPINS BROYÉS

7
TONNES
de jouets collectés

IV.

RÉCEPTION

Quais de transfert 30
Unité de valorisation énergétique 30
Déchèteries 32

QUAIS DE TRANSFERT

Afin de réduire les coûts de transport des Ordures Ménagères (OMr) et des Emballages Ménagers (EMR) ainsi que les impacts sur l'environnement, des quais de transfert sont utilisés par les services de Collecte.

Les OMr et les EMR sont regroupés dans des semi-remorques puis acheminés vers l'UVE ou le centre de tri.

- **Quai de transfert du SMED** (situé sur la Commune de Cannes) : il permet de réceptionner les OMr de la Commune de Théoule-sur-Mer essentiellement.

En 2022, 1 320 tonnes d'OMr ont transité par ce quai.

- **Quai de transfert d'UNIVALOM** (situé à la déchèterie du Cannet) : il permet de réceptionner les OMr et les EMR des Communes de Le Cannet et de Mougins. En 2022, **16 749 tonnes d'OMr** ont transité par ce quai et **694 tonnes d'emballages ménagers avec 5 740 passages de bennes de collecte** (5120 passages pour les Ordures Ménagères et 620 pour les Emballages Ménagers).

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les OMr sont réceptionnées et traitées par l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) située sur la Commune d'Antibes. Cette UVE appartient au Syndicat, elle est gérée dans le cadre d'un Contrat de Partenariat Public Privé entre UNIVALOM et la société VALOMED.

L'unité de valorisation, a traité 153 039 tonnes pour une capacité de 160 000 tonnes par an.

L'UVE a permis la production de 66 613 MWh soit l'équivalent de la consommation de 14 666 foyers. (La consommation annuelle moyenne en 2020 pour un foyer français est de 4 542 kWh, source RTE données 3ème trimestre 2020).

À noter que 215 tonnes ont été enfouies, en ISDND à Bagnoles en Forêt (83) et 1 007 tonnes incinérées à l'unité d'incinération de Nice (06), pendant les arrêts techniques de l'UVE en avril et septembre.

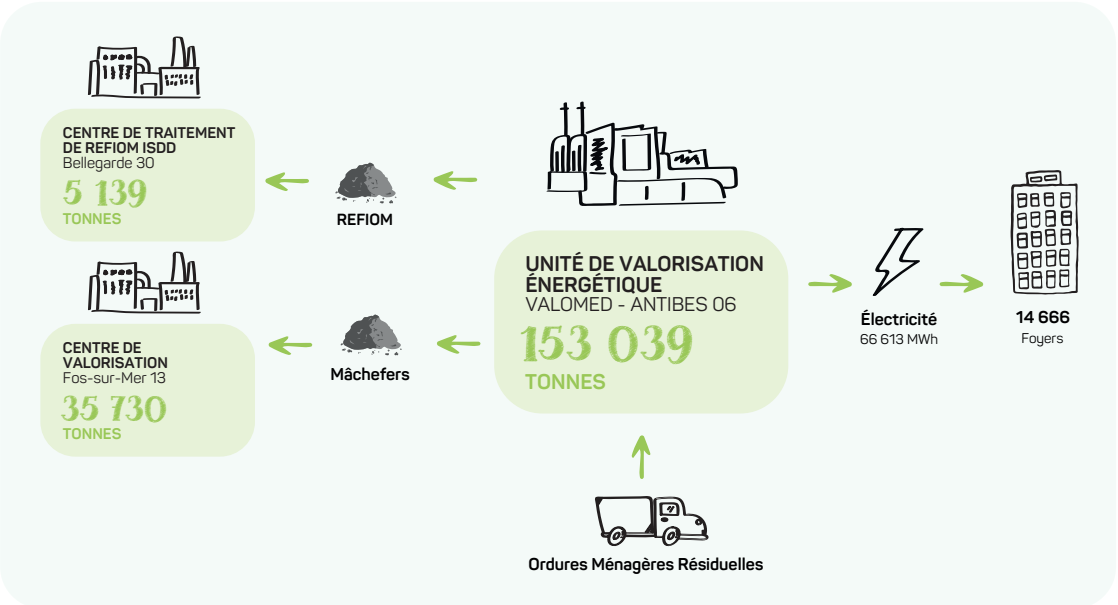

En 2022 le Contrat de Partenariat Public Privé a été complété par un 15ème avenant. Cet avenant a pour objectifs la mise en conformité de l'UVE vis à vis de nouvelles obligations règlementaires, diverses modifications techniques et le passage de la vente de l'électricité sur le marché libre. Ce dernier sujet ayant permis d'augmenter significativement les ressources propres du Syndicat avec une recette de plus de 9 Millions contre 4 Millions en 2021.

Sous-produits de l'incinération

L'incinération des Ordures Ménagères Assimilées, en plus de la production électrique, génère des produits incombustibles : les mâchefers qui sont traités dans une installation de maturation, de tri et de recyclage à Fos sur Mer (13) et à Pierrefeu (83) et les REFIOM (Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères) qui sont envoyés en Installation de Stockage des Déchets Dangereux à Bellegarde (30).

Performance énergétique

Depuis le 1er janvier 2016 Valomed dispose de capteurs agréés « transaction commerciale » afin de mesurer les autoconsommations de l'installation.
PE 2022 de l'UVE d'Antibes = 0,807

Travaux

- **Communs :**
  Remplacement du stator de l'alternateur
  Remplacement de la chaîne de l'élévateur à godets
  Conversion des brûleurs de maintien en température du fuel domestique au gaz
- **Ligne 1 :**
  Remplacement de la tête de Four en intégrant des réserves permettant la mise en place d'une nacelle lors des arrêts techniques et limiter le travail sur cordes.
  Dépose et révision en atelier du variateur d'air primaire de combustion
- **Ligne 2 :**
  Remplacement de l'arbre d'entraînement du ventilateur de tirage
  Optimisation de la régulation de combustion

Certifications

Triple certification : **Iso 9001 ; 14 001** et **50 001**.

Commission de suivi de site (CSS)

La CCS s'est tenue le 07 janvier 2022 lors de laquelle les années 2019 et 2020 ont été présentées.

Inspection DREAL

La DREAL PACA a réalisé une visite d'inspection le 30 septembre 2022 qui avait pour thème principal la réception et la production de déchets.
À chaque point de contrôle est associée une fiche de constat, celle-ci précise si le constat fait l'objet de suite ou non et de quel niveau.
Ainsi six constats ont été présentés par la DREAL à l'issue de la visite dont deux susceptibles de faire l'objet de suites administratives :

- **Le constat n°5 qui fait état d'un Véhicule Hors d'Usage (VHU) présent sur le parking.**
- **Le constat n°6 indique qu'une des non-conformités du précédent contrôle "foudre" n'est pas encore traitée lors de la visite d'inspection.**

Les réponses de Valomed à ces deux constats sont satisfaisantes, l'Inspection des Installations Classées n'a pas proposé de suite administrative.

Surveillance environnementale

L'UVE est soumise à une surveillance environnementale stricte en autocontrôle mais également par la DREAL. En 2022, le Plan de Surveillance a évolué suite à une analyse interne de VALOMED et à des échanges lors de la Commission de Suivi de Site. Les modifications sont notamment au niveau du positionnement des points de prélèvements, la fréquence et la durées des jauges Owen et la systématisation de mesures sur une matrice de bioaccumulation.
Cette surveillance concerne entre autres les analyses des rejets gazeux qui sont présentées à l'annexe 11.

Données financières du Contrat de Partenariat Public Privé

Les dépenses et les recettes sont détaillées à l'annexe 11.

15 298 388 € HT
de dépenses

10 704 339 € HT
de recettes

DÉCHÈTERIES

> ANTIBES - JUAN-LES-PINS
Tonnages : 18 556 t
Passages : 45 121 (ouverture mars 2022)
Agents : 9
Engin : 1 tractopelle

> MOUANS-SARTOUX
Tonnages : 6 200 t
Passages : 37 830
Agents : 3 + 1 commun multi-déchèteries
Engin : 1 pelle

> BÉZAUDUN-LES-ALPES
Tonnages : 322 t
Passages : 798 (ouverte 3,5 jours/semaine)
Agents : 1 commun avec Cipières
Engin : 1 pelle

> MOUGINS
Tonnages : 11 618 t
Passages : 35 632
Agents : 5
Engin : 1 pelle

> CIPIÈRES
Tonnages : 530 t
Passages : 762 (ouverte 3,5 jours/semaine)
Agents : 1 commun avec Bézaundun
Engin : 1 tractopelle

> ROQUEFORT-LES-PINS
Tonnages : 4 733 t
Passages : 33 479
Agents : 3 + 1 commun avec La Colle-sur-Loup
Engin : 1 tractopelle

> LA COLLE-SUR-LOUP
Tonnages : 5 583 t
Passages : 30 969
Agents : 3 + 1 commun avec Roquefort
Engin : 1 tractopelle

> VALBONNE
Tonnages : 15 354 t
Passages : 52 918
Agents : 4 + 1 commun multi-déchèteries
Engin : 1 tractopelle

> LE CANNET
Tonnages : 7 856 t (hors quai de transfert)
Passages : 52 565 (hors quai de transfert)
Agents : 7
Engin : 1 packmat

> VALLAURIS - GOLFE-JUAN
Tonnages : 15 816 t
Passages : 81 997
Agents : 11
Engin : 2 tractopelles

Organisation et coordination

10 déchèteries composent le réseau UNIVALOM faisant lui-même partie du réseau des 21 déchèteries de CAP'AZUR.
Dans le cadre de ce réseau, les usagers du SMED ont pu bénéficier du service des déchèteries d'UNIVALOM et sont ainsi venus déposer 1 009 tonnes de déchets. Dans la même logique, les habitants du territoire d'UNIVALOM ont pu déposer 3 545 tonnes de déchets sur les sites du SMED. Ces tonnages sont détaillés dans l'annexe 10 et pris en compte dans les bilans globaux de ce rapport.

Les déchèteries réceptionnent les déchets ménagers et assimilés des particuliers et des professionnels du lundi au samedi.

Tous les dépôts sont pesés et les usagers possèdent un badge pour pouvoir accéder aux sites. Les modalités d'accès sont différentes si l'usager est un particulier ou un professionnel.

Les sites sont équipés de dispositifs réglementaires pour la sécurité des usagers et du personnel notamment le risque de chute, ainsi que pour la protection de l'environnement. Les aménagements spécifiques varient selon les déchèteries.

La majorité des sites d'UNIVALOM réceptionnent plus de **20 types de déchet différents** ce qui permet de les trier en fonction des filières de valorisation avales.

En 2022, un nouveau flux a été mis en place à la déchèterie d'Antibes avec l'acceptation du plâtre dans une benne spécifique. Cette matière peut désormais bénéficier d'une valorisation : le plâtre collecté rentre de nouveau dans le process de fabrication de nouveau matériaux en plâtre.

Chaque site est doté d'engins de type tractopelle afin de tasser les déchets dans les bennes et optimiser ainsi leur remplissage et leur transport vers les exutoires de traitement.

Le service administratif des déchèteries répond aux interrogations des usagers et des professionnels et constitue un lien avec les différents sites pour assurer l'enregistrement des dossiers ainsi que leurs suivis personnalisés.
La baisse de la franchise de tonnage à 1,5 tonnes au 1er janvier 2022 a entrainé une forte augmentation du nombre de tiers créés (de 2433 à 4910), qui s'est ressentie également au niveau des lignes de facturation avec une augmentation de plus de 51%, (18 219 lignes en 2022 pour 12 048 en 2021).

Faits et chiffres marquants

L'année 2022 a été marquée par l'ouverture de la déchèterie d'Antibes début mars. Ce nouveau concept de déchèterie à plat est réservé en semaine aux professionnels. Le samedi, les particuliers peuvent s'y rendre sur rendez-vous.

La déchèterie de Vallauris a été réservée aux particuliers sans rdv et accueillent les professionnels pour les déchets non acceptés sur le site d'Antibes (ferraille, déchets spéciaux ou dangereux et DEEE).

Ces changements ont impacté la déchèterie de Valbonne, qui va donc accueillir principalement des usagers particuliers ou les petits chargements de professionnels.

Ces orientations d'accueil par déchèterie ont pour objectif un meilleur service adapté au public, bien différent, que sont les particuliers et les professionnels et ainsi minimiser la coactivité dans un souci de sécurité et d'accueil.

L'opération Cycle et Recycle pour le réemploi des vélos a été mise en place sur la déchèterie de Roquefort-Les-Pins. Ce sont 377 vélos depuis le début de l'opération qui ont pu retrouver une seconde vie.

368 701
passages d'usagers
sur l'ensemble des 10 sites dont :

261 530 PASSAGES
*par **44 392** **particuliers***

91 259 PASSAGES
*par **2 384** **professionnels***

16 596 PASSAGES
*par **112 collectivités et administrations***

83 002 tonnes
DE DÉCHETS DÉPOSÉS

7 667
CRÉATIONS DE BADGES DONT :
812 de professionnels
6 855 de particuliers

3 303 725 €
DE RECETTES

Suivi des ICPE par la DREAL

Les déchèteries du Syndicat, comme toutes Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sont soumises à un suivi régulier en interne et à des contrôles récurrents menés par la DREAL.
L'année 2022 a permis de mettre à jour plusieurs dossiers ICPE ainsi que la création de nouveaux, notamment le dossier de demande d'enregistrement de la déchèterie de Valbonne.

Déchèterie de Valbonne

- Dépôt de dossier de demande d'enregistrement : 22/02/2022
- Réception de l'arrêté préfectoral d'enregistrement ICPE : 09/06/2022

Déchèterie de Cipières

- Réalisation de l'audit de contrôle quinquennal : 3/05/2022

Travaux et aménagements

> Mise en place de nouveaux locaux déchets dangereux

À la Colle-sur-Loup des nouveaux locaux ont été mis en place afin d'accueillir de manière sécurisé les déchets dangereux tel que les produits dangereux des ménages, les batteries, les électroménagers...

> Installation d'un compacteur à carton

À Roquefort-les-Pins un compacteur à cartons a été mis en place afin d'accueillir en plus grande quantité les cartons et les écarter ainsi du flux des encombrants.

> Arrêt de l'ouverture des gardes corps

Les gardes corps des déchèteries de Valbonne et Mougins ont été soudés afin d'empêcher leur ouverture par les usagers.

Haut de quai de la déchèterie de Mougins

Zone d'acces de la déchèterie de Roquefort

Nouveau local DMS de la déchèterie de La Colle-sur-Loup

Nouvelle déchèterie à plat d'Antibes pour les professionnels - Flux Bois

Zone d'acces de la déchèterie de Vallauris

Entraunes
Chateauneuf d'Entraunes
St-Martin d'Entraunes
Villeneuve d'Entraunes
Peone
Sauze
VALBERG
Beuil
Guillaumes
Pierlas
Daluis
St-Léger
La Croix sur Roudoule
Auvare
Rigaud
Lieuche
Thiery
Puget Rostand
PUGET-THÉNIERS
Touët/Var
Villars/Var
Massoins
La Penne
Ascros
Malaussène
St-Antonin
Amirat
Collongues
Cuebris
Toudon
Revest
Sallagriffon
Sigale
ROQUESTERON
Pierrefeu
Tourette
Les Mujouls
Briançonnet
Gars
Aiglun
La Roque en Provence
Les Ferres
Conségudes
Le Mas
Bouyon
St-Auban
Gréolières
BÉZAUDUN
Coursegoules
VALDEROURE
Andon
CIPIÈRES
Séranon
Caille
Courmes
Caussols
VENCE
Escragnolles
Gourdon
Tourrettes/Loup
St-Paul
Bar/Loup
ST-VALLIER
LA COLLE
Le Rouret
ROQUEFORT
Chateauneuf
Villeneuve Loubet
Cabris
Spéracèdes
GRASSE
ST-CÉZAIRE
Opio
Biot
PEYMEINADE
VALBONNE SOPHIA-ANTIPOLIS
Le Tignet
MOUANS SARTOUX
AURIBEAU
MOUGINS
ANTIBES
La Roquette
PÉGOMAS
LE CANNET
VALLAURIS
CANNES
Mandelieu-La Napoule
Théoule-sur-Mer
Déchèteries
SMED
UNIVALOM
N

V.

TRAITEMENT

OMA - Ordures Ménagères et Assimilées 40
DMA - Déchets Ménagers et Assimilés 41

Les déchets collectés dans les déchèteries du territoire UNIVALOM ou via les Collectes en Porte A Porte des Collectivités sont évacués et traités par le biais de marchés publics (Cf. annexe 5) ou par l'intermédiaire des éco organismes. En tout ce sont 245 202,26 tonnes de déchets ménagers qui ont été traités par UNIVALOM. Les tonnages de déchets ménagers baissent en 2022 pour la quasi-totalité des flux par rapport en 2021. Il est important de noter que l'augmentent des flux tel que le carton, le mobilier, textile est dû à un meilleur tri des déchets entrainant de fait une baisse des encombrants et des ordures ménagères.

FAITS MARQUANTS

- ***La mise en place de la filière de valorisation du plâtre permettant de le sortir du flux de gravât sale.***
- ***La poursuite de l'augmentation du mobilier toujours mieux triés dans les déchèteries et la baisse des encombrants en parallèle.***
- ***Le flux de carton qui est lui aussi de mieux en mieux capté, entre autres grâce à la mise en place de compacteurs spécifiques en déchèterie.***
- ***Réalisation d'une campagne de caractérisation des Ordures Ménagers été et hiver sur le territoire d'UNIVALOM (schéma ci-dessous).***

RÉSULTATS DES CARACTÉRISATIONS

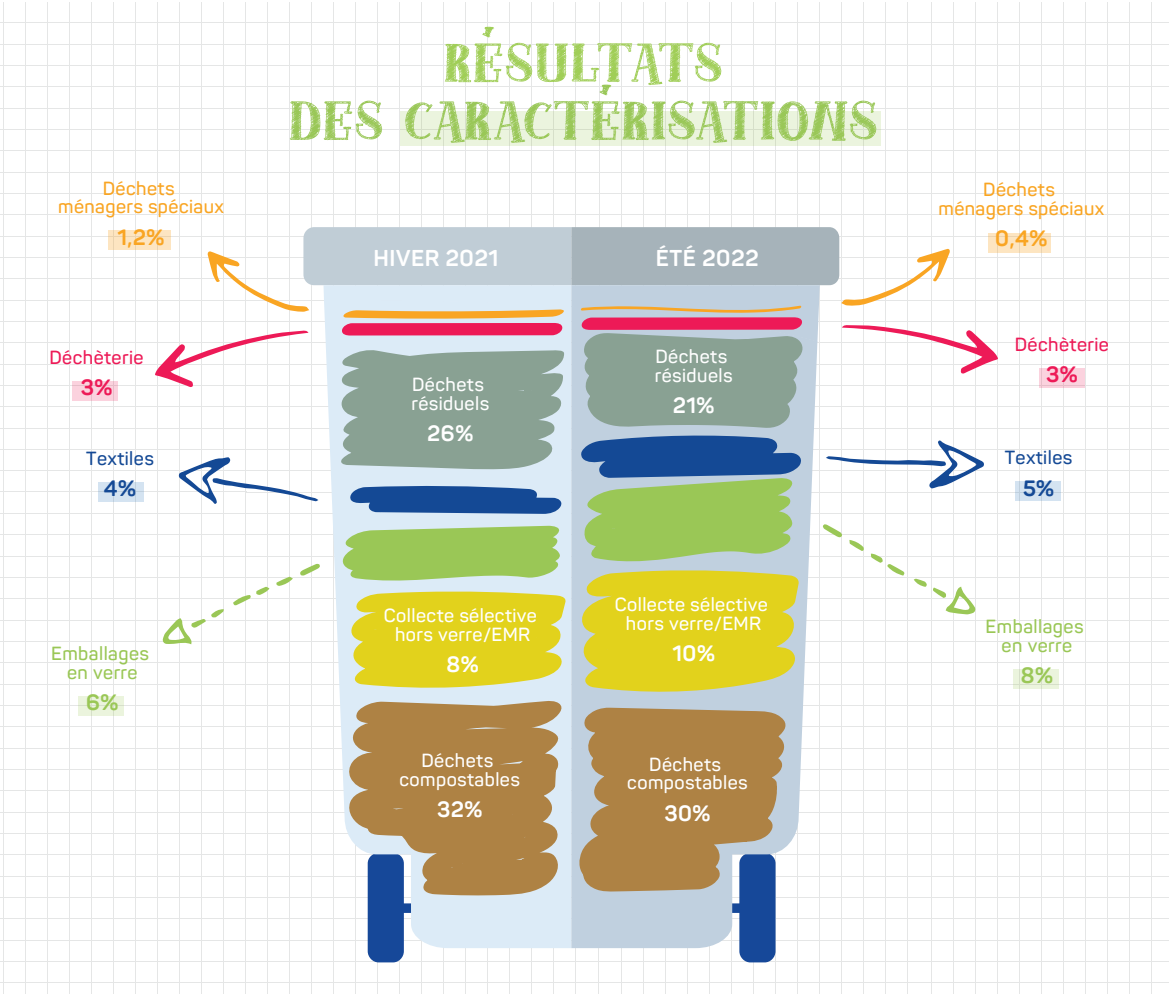

Filières de traitement des éco-organismes

UNIVALOM adhère à 6 éco-organismes depuis plusieurs années. Ceux-ci prennent en charge le transport et le traitement de certains déchets :

Depuis 2014

ALIAPUR
COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

PNEUS VÉHICULES LÉGERS ET 2 ROUES

78,11 tonnes
de pneus recyclés
et valorisés en énergie

Depuis 2014

ECO DDS
ÉCO-ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

PRODUITS DANGEREUX DES MÉNAGES

13 821 €
de soutiens financiers

123,09 tonnes
de produits recyclés
et valorisés en énergie

Depuis 2014

éco-mobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

MOBILIER USAGÉ

408 736 €
de soutiens financiers

3 871,54 tonnes
de meubles et matelas
recyclés et valorisés en énergie

Depuis 2007

eco-systèmes
Le plus simple, c'est de recycler.

PETITS ET GROS ÉLECTROMÉNAGERS + LAMPES ET AMPOULES

95 024,10 €
de soutiens financiers

1 311,63 tonnes
d'électroménagers
dépollués et recyclés

Depuis 2005

Corepile

PILES

6,89 tonnes
de piles recyclées

Depuis 2022

CYCLEVIA

HUILE MINÉRALE

31,14 tonnes
Recyclées et valorisées en énergie

OMA - ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES

OMA PORTE À PORTE, PAV ET POINT DE REGROUPEMENT → **140 116,61 TONNES** TRAITÉES EN 2022

	2021 (t)	Évolution	2022 (t)
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	118 067,75	-1.11%	116 756,20
EMBALLAGES ET PAPIERS	14 574,73	-2.65%	14 188,53
VERRE	8 626,76	6.32%	9 171,88
TOTAL	141 269,24	-0.82%	140 116,61

Depuis 2021, les Emballages qui arrivent au centre de tri, passent un contrôle visuel lors de leurs déchargements afin de vérifier leurs qualités. Ce contrôle est réalisé par un agent du centre de tri et les déchets non conformes sont enlevés. On parle de déclassements. En 2022, 504,74 tonnes déclassés qui sont envoyées pour incinération à l'UVE d'Antibes.

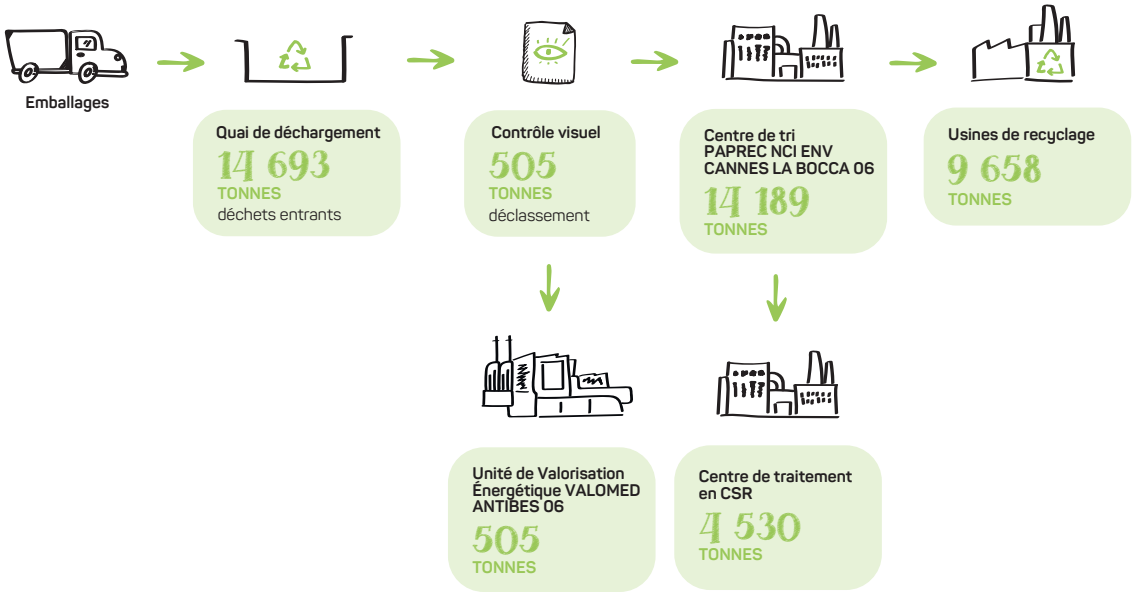

DMA - DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE (+PAP ET PAV) → **105 085,65 TONNES** TRAITÉES EN 2022

	2021 (t)	Évolution	2022 (t)
VÉGÉTAUX	42 360,26	-13,74%	36 538,44
GRAVATS	29 461,32	-6,73%	27 478,18
ENCOMBRANTS	23 235,52	-12,66%	20 296,97
BOIS	9 046,19	-8,21%	8 303,37
MOBILIER	3 815,36	3,99%	3 967,57
FERRAILLES	3 320,79	-15,47%	2 807,00
CARTONS	1 927,19	15,89%	2 233,42
DEEE	1 588,94	-16,27%	1 330,41
TEXTILES	941,33	3,31%	972,52
PLÂTRE	0	-	503,64
DMS (éco-organisme inclus)	334,83	-2,75%	325,61
BOUTEILLES DE GAZ	49,46	192,07%	144,46
PNEUS	77,01	2%	78,55
HUILE DE VIDANGE	40,85	-23,77%	31,14
BATTERIES	27,45	-6,81%	25,58
HUILE ALIMENTAIRE	31,45	-41,53%	18,39
EXTINCTEURS	17,12	-1,46%	16,87
PILES	7,52	-8,38%	6,89
AMPOULES ET NÉONS	13,92	-52,30%	6,64
TOTAL	116 296,49	-10%	105 085,65

VI.

SERVICES SUPPORTS

Accueil 44
Ressources Humaines 44
Finances et Marchés Publics 46
Communication 47
Logistique 47
Maintenance 47
Transport 47

ACCUEIL

L'accueil physique des usagers et des partenaires est assuré au quotidien ainsi que pour tous les appels téléphoniques et mails reçus au syndicat, avant d'être réaffectés aux services concernés. L'agent vient également en renfort sur les relations administratives avec les usagers des déchèteries. 2022 a été marquée par la mise en place d'un nouveau logiciel de courrier Mfiles et de dématérialisation avec signature Docusign.

RESSOURCES HUMAINES

- Arrivée d'une nouvelle responsable RH en début d'année démissionnaire après 3 mois. Nouvelle embauche d'un responsable depuis fin mai 2022.
- Mise en place des élections professionnelles pour les fonctionnaires (CST) et les salariés de droit privé (renouvellement du CSE)
- Accroissement des recrutements avec 35 embauches sur l'année.
- Poursuite de la dématérialisation des documents RH.
- Préparation à l'intégration de 3 nouvelles déchèteries (CCAA) à partir de janvier 2023 et notamment la partie recrutement.
  La fin d'année a également été marquée par la dématérialisation des titres restaurant pour une mise en place à partir de janvier 2023.

INDICATEURS REPÈRES 2022

Effectifs

101 agents en 2022

STATUT			
Fonctionnaires	56	Agents de droit privé	45

CATÉGORIE			
Catégorie C	48	Ouvrier / Employé	41
Catégorie B	5	Agent de Maîtrise	3
Catégorie A	3	Cadre	1

FILIÈRE			
Administrative	9	Administration / Gestion	4
Technique	47	Exploitation	30
		Études / Développement	11

55% des agents sont fonctionnaires au 31/12/2022

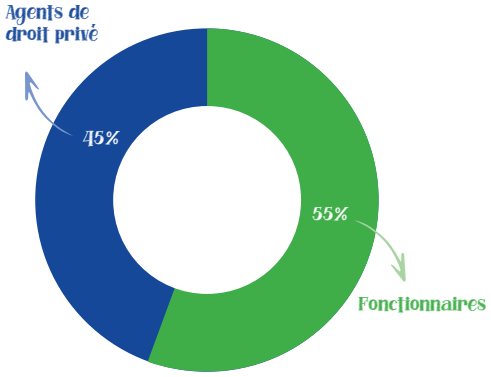

Les principaux cadres d'emploi

Adjoints administratifs	6
Adjoints techniques	25
Agents d'accueil, de réception	25
Agents de maîtrise	18
Agents d'études, développement	9

Précisions sur les contrats au 31/12/2022

90% des agents de droit privé sous **CDI**

5% des agents **à temps partiel**

Handicap

16 agents en situation de handicap soit **16 %** de l'effectif total

22% de femmes au 31/12/2022

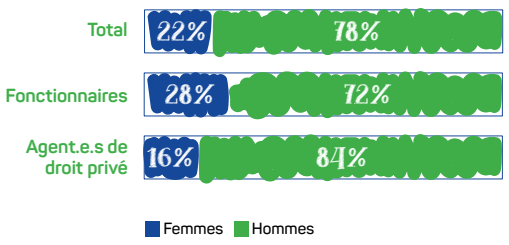

> Pyramide des âges au 31/12/2021

La moyenne d'âge des agents est de **43 ans**. 49 % des agents ont **plus de 45 ans**.

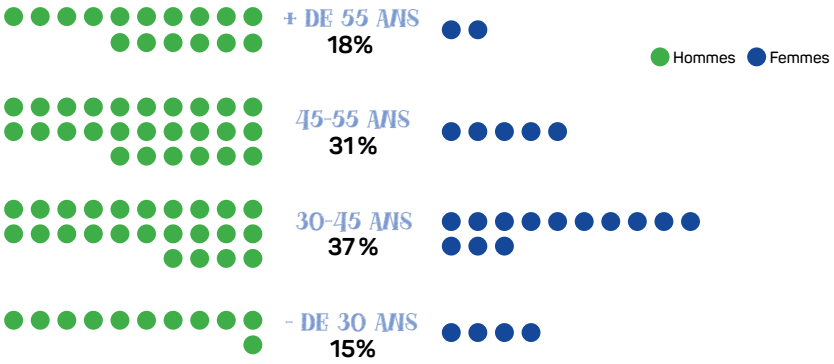

Mouvements et avancements

> +5 agents
en 2022

1 avancement de grade et aucune promotion en interne en 2022.

EFFECTIF 2021	EFFECTIF 2022	VARIATION DES EFFECTIFS
96 agents	101 agents	+ 5,21%

Principales causes de départ des agents	
Fin de contrat	21
Démissions	6

Principaux modes d'arrivée des agents	
Recrutement CDD	29
Recrutement CDI	6

Budget et Rémunération

> Les charges de personnel représentent 12,8 % des dépenses de fonctionnement.

36 337 230€
de budget de fonctionnement

4 682 713€
de charges de personnel

> La part du régime indémnitaire sur les rémunerations annuelles brutes des agents est de 23%

28,89%
pour les fonctionnaires

15,06%
pour les agents de droit privé

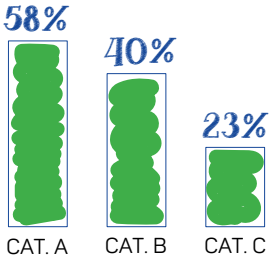

Part du régime indémnitaire sur les rémunerations des fonctionnaires par catégorie

Absentéisme

En moyenne, 38 jours d'absence pour tout motif médical par agent

Taux d'absentéisme global* Nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365) Absences médicales + maternité, paternité adoption et autres raisons	**12 %**
Taux d'absentéisme « compressible » Maladie ordinaire et accidents du travail	8 %
Taux d'absentéisme « médical » Absences compressibles ci-dessus + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	10 %

*Note de lecture : un taux d'absentéisme de 10 % signifie que pour 100 agents, un équivalent de 10 agents a été absent toute l'année.

Accidents du travail

> **7 accidents du travail** déclarés au total en 2022

En moyenne, **13 jours** d'absence consécutifs par accident du travail

Un total de **92 jours** d'absence

Formation

> En 2022, **56 %** des agents ont suivi une formation.

> **149 jours** de formation suivis par les agents en 2022, soit en moyenne 1,48 jours par agent

> **56 208 €** ont été consacrés à la formation

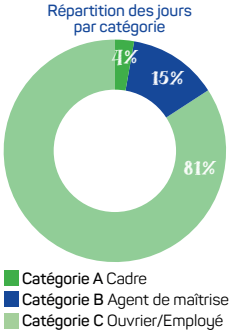

Action sociale et protection sociale complémentaire

En moyenne, 351 € de participation par agent à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance.

	SANTÉ	PRÉVOYANCE
Montant des participations versées aux fonctionnaires	8 760 €	3 510 €
Montant des participations pour le compte des agents de droit privé	9 444 €	8 051 €

Le comité national d'action social*

Nombre d'agents inscrits au 31/12/2022	98
Nombre de bénéficiaires	56
Taux d'utilisateurs	57 %

*Le montant annuel d'adhésion est de 212 €/agent.

14 328 € de prestations en 2022

146 € en moyenne par agent inscrit

77 % des prestations sont des aides *(Rentrée scolaire, naissance, mariage, retraite...)*

FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS

Le service de l'exécution financière a pour mission d'assurer le suivi financier de toute commande de produits ou de prestations, allant de l'édition des bons de commande au règlement final.

En 2022, il a été traité 2942 mandats (467 bordereaux), pour un volume de 694 bons de commande, ces chiffres étant au niveau de ceux de 2021. Le nombre de factures traitées est de 2942 (+ 4%)

Les recettes ont généré 18219 lignes d'écritures (265 bordereaux) principalement constituées des factures relatives aux dépôts des usagers en déchèteries ou à la facturation de badges.

Le service de la Commande publique a élaboré et mis en ligne 8 consultations (soit 7 marchés conclus), suite à l'analyse de 18 dossiers de candidatures et d'offres adressées au Syndicat. La liste des marchés de transport et de traitement des déchets attribués est disponible en annexe 5.

COMMUNICATION

Le Service Prévention d'UNIVALOM développe au quotidien des outils et supports de communication interne et externe pour apporter aux citoyens les informations nécessaires aux bonnes exécutions des gestes de réduction et/ou de tri des déchets.
Afin d'optimiser la communication d'UNIVALOM, et dans une stratégie de complémentarité avec la communication des Collectivités membres du Syndicat, le Syndicat a développé des vidéos sur différentes thématiques. Ces supports ludiques rencontrent un vif succès sur les réseaux sociaux et le site web d'UNIVALOM avec de nombreux partages de la part des Communes et Communautés d'agglomérations membres.

LOGISTIQUE

En étroite relation avec la cellule Communication de Proximité et les services de Collecte, l'Unité logistique a un champ d'intervention large réparti en deux thématiques :

- Livraison et mise à dispositions des bacs et contenants nécessaires à la gestion des déchets des particuliers, copropriétés et professionnels du territoire. Une activité plus importante, en 2022, concernant la mise à disposition des bacs lors des diverses manifestations sur le territoire. L'accent a également été mis sur le lavage des bacs afin de les remettre en circulation et le démantèlement de ceux usagés/cassés dans un souci de valorisation de la matière.

- Gestion du stock de matériel et des Équipements de Protections Individuels (EPI) pour l'intégralité des services techniques.

Une organisation de prêts de bacs d'ordures ménagères et de collectes sélectives (emballages/verre/carton) est également prévue par le Syndicat pour favoriser et valoriser le tri lors de manifestations culturelles ou sportives qui se déroulent sur le territoire de ses adhérents.

MAINTENANCE

Un agent de maintenance est mobilisé tous les jours afin d'entretenir les différents sites gérés par le Syndicat. Il dispose d'un atelier situé dans les locaux de la déchèterie de Roquefort-les-Pins. Ce poste permet une grande réactivité dans la réparation et la maintenance des équipements du Syndicat.

En 2022, l'agent a effectué plus de 368 interventions parmi lesquelles des opérations courantes d'entretien et de réparation des garde-corps et équipements de déchèteries, la collecte des pneus jantés sur les sites pour l'organisation de leur traitement, les missions de livraison de carburant pour les engins, de matériel d'entretien et de lavage.

Les interventions les plus ciblées :

- La mise en place de signalétique et de nouveaux équipements à la nouvelle déchèterie d'Antibes ;
- L'aménagement du camion atelier pour véhicule d'intervention travaux ;
- Confection, installation de 3 abri-quais pour les agents sur la nouvelle déchèterie d'Antibes ;
- Création d'une clôture pare-vue et d'un portillon d'accès autour du bâtiment de vie de la nouvelle déchèterie d'Antibes ;
- Rénovation de deux paires de volets de la maison bureaux du bas Univalom, et rénovation d'1 table, 2 bancs et 2 chaises pour les pauses repas ;
- Confection d'une armoire à clés Univalom pour besoin d'intervention sur les déchèteries et engins ;
- Remplacement de grillage sur plusieurs sites afin d'assurer la clôture de site.

TRANSPORT

Active depuis 16 ans, l'équipe de transport est constituée de 4 conducteurs poids lourds. Elle réalise les évacuations de bennes à déchets du lundi au samedi de 5h à 15h à partir des déchèteries et de certains centres techniques municipaux ou communautaires jusqu'aux exutoires de traitement et quais de transfert. Les conducteurs effectuent les évacuations des déchèteries les plus éloignées des sites de traitement ou de transfert.

En 2022 l'équipe a effectué 2 295 évacuations et a évacué 15 566 tonnes.

Le parc est constitué de 6 camions de 26 tonnes équipés de bras Ampliroll, d'une remorque pour les évacuations en camion attelé et de 56 bennes.

VII.

ANNEXES

Annexe 1 Matrice simplifiée d'expression des coûts 2022 — **50**
Annexe 2 Bilan financier 2022 — **51**
Annexe 3 Tarifs aux adhérents d'UNIVALOM en 2022 — **52**
Annexe 4 Détail des recettes d'UNIVALOM 2022 — **53**
Annexe 5 Liste d'attribution des marchés publics — **54**
Annexe 6 Filières de traitement 2022 : liste des marchés — **55**
Annexe 7 Filières de traitement 2022 : capacités des installations — **56**
Annexe 8 Devenir des déchets en 2022 — **58**
Annexe 9 Gisement des OMA et déchets hors OMA par EPCI membre **59**
Annexe 10 Gisement des déchets 2022 par entité — **60**
Annexe 11 Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Énergétique — **62**
Annexe 12 Revue de presse — **63**
Annexe 13 Terminologie et modes de calcul — **64**

ANNEXE 1 - MATRICE SIMPLIFIÉE D'EXPRESION DES COÛTS

		OMR	EMR, PAPIER, VERRE	DÉCHETS VERTS	GRAVATS	PLÂTRE	ENCOM-BRANTS	BOIS	MOBILIER	FER-RAILLES
TONNAGE		116 756	23 360	36 538	27 478	504	20 297	8 303	3 968	2 807
245 202		47,6%	9,6%	14,9%	11,2%	0,2%	8,2%	3,4%	1,6%	1,1%
CHARGES	Fonctionnelles 6 161 991€	2 945 795 €	589 390 €	921 876 €	693 283 €	12 707 €	512 099 €	209 497 €	100 103 €	70 821 €
	Transit/ Transport	223 301 €	211 614 €	947 232 €	325 715 €	18 630 €	551 467 €	347 982 €		95 381€
	Trait./ Élimination	12 447 381 €	3 405 910 €	2 029 638 €	1 511 257 €	98 210 €	2 275 037 €	639 563 €		
TOTAL CHARGES		**15 616 477 €**	**4 206 914 €**	**3 898 746 €**	**2 530 255 €**	**129 547 €**	**3 338 603 €**	**1 197 042 €**	**100 103 €**	**166 202€**
PRODUITS	Industriels	10 706 033 €	1 737 074 €							648 165 €
	Soutien		2 707 015 €						408 736 €	
TOTAL PRODUITS		**10 706 033 €**	**4 444 089 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**408 736 €**	**648 165 €**
PRIX NET €HT/TONNE		42 €	-10 €	107 €	92 €	257 €	164 €	144 €	-78 €	-172 €

		CARTONS	DEEE, AMPOULES ET NÉONS	PNEUS	EXTINCTEURS	HUILES ALI-MENTAIRES	DMS	PILES
TONNAGE		2 233	1 337	79	17	18	326	7
245 202		0,9%	0,50%	0,03%	0,01%	0,01%	0,1%	0%
CHARGES	Fonctionnelles 6 161 991 €	56 350 €	33 734 €	1 982 €	426 €	464 €	8 215 €	174 €
	Transit/ Transport	177 417 €			42 574 €		234 136 €	
	Trait./ Élimination							
TOTAL CHARGES		**233 767 €**	**33 734 €**	**1982 €**	**43 000 €**	**464 €**	**242 351 €**	**174 €**
PRODUITS	Industriels	169 832 €				3 644 €		
	Soutien		95 024 €				13 821 €	
TOTAL PRODUITS		**169 832 €**	**95 024 €**	**0 €**	**0 €**	**3 644 €**	**13 821 €**	**0 €**
PRIX NET €HT/TONNE		29 €	-46 €	25 €	2 549 €	-173 €	702 €	25 €

		BOUTEILLES DE GAZ	HUILES VIDANGE	BATTERIES	TEXTILES
TONNAGE		144	31	26	973
245 202		0,06%	0,01%	0,01%	0,4%
CHARGES	Fonctionnelles 6 161 991 €	3 645 €	786 €	645 €	0 €*
	Transit/ Transport	111 184 €			
	Trait./ Élimination				
TOTAL CHARGES		**114 829 €**	**786 €**	**645 €**	**0 €**
PRODUITS	Industriels			14 812 €	
	Soutien				
TOTAL PRODUITS		0 €	0 €	14 812 €	0 €
PRIX NET €HT/TONNE		795 €	25 €	-554 €	0 €

NB : Ce tableau ne tient pas compte des contributions des collectivités membres et la répartition des charges fonctionnelles est réalisée au prorata des tonnages.

** La collecte du textile est une compétence des agglomérations et ne génère pas de frais au niveau du syndicat*

ANNEXE 2 - BILAN FINANCIER 2022

BILAN 2022	SOMME DES CHARGES	SOMME DES RECETTES
Charges fonctionnelles	6 161 991 €	
Prestation déchets	26 251 846 €	
Charges financières	2 418 156 €	
Contribution CASA (traitement déchets + déchèteries)		12 590 482 €
Contribution CAPL (traitement déchets + déchèteries)		5 495 036 €
Contribution CAPG (traitement déchets + déchèterie)		879 073 €
Soutiens Sociétés agréées		3 224 597 €
Recettes industrielles (revente EDF + Matériaux tri)		11 813 010 €
Recettes des déchèteries		3 303 725 €
Recettes apports extérieurs		1 456 728 €
TOTAL UNIVALOM	**34 831 993 €**	**38 762 651 €**

ÉVOLUTION FINANCIÈRE DE 2021 À 2022

ÉVOLUTION FINANCIÈRE	2021	ÉVOLUTION EN %	2022
CHARGES FONCTIONNELLES	5 671 072 €	9%	6 161 991 €
CHARGES FINANCIÈRES	1 784 375 €	36%	2 418 156 €
PRESTATION DÉCHETS	24 937 234 €	5%	26 251 846 €
TOTAL UNIVALOM	**32 392 682 €**	**8%**	**34 831 993 €**

BILAN FINANCIER ET QUANTITATIF DE LA GESTION DES DÉCHETS

BILAN UNIVALOM 2022	
TONNAGE TOTAL UNIVALOM	**245 202 t**
TOTAL DÉPENSES D'UNIVALOM	34 831 993 €
TOTAL RECETTES (hors contributions)	19 798 060 €
COÛT NET UNIVALOM	15 033 933 €
POPULATION UNIVALOM	270 579 hab
KILO PAR HABITANT UNIVALOM	906 kg/hab/an
COÛT NET UNIVALOM À LA TONNE	61,31 €/t
COÛT NET UNIVALOM PAR HABITANT	55,56 €/hab

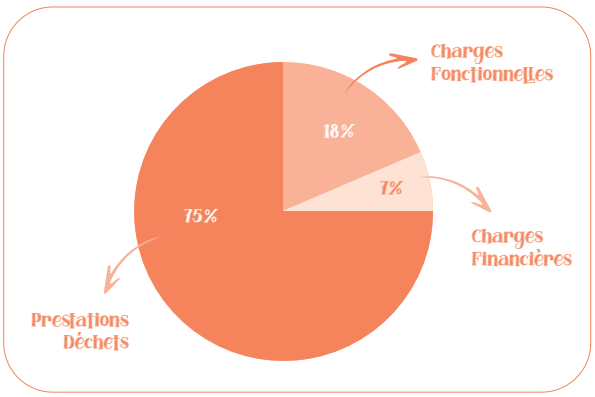

ANNEXE 3 - TARIFS AUX ADHÉRENTS D'UNIVALOM 2022

TRAITEMENT DES DÉCHETS	2022
A – Incinération des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) A1 - Transfert Quai de Villeneuve A2 - Transfert Quai de Cannes et SMED A3 - Transfert Quai du Cannet	**55,55 € HT/Tonne (hors TGAP)** 61,95 € HT/Tonne 32,03 € HT/Tonne 18,90 € HT/Tonne
B – Traitement des déchets verts	**103,53 € HT/Tonne**
C – Traitement des déchets de bois	**136,19 € HT/Tonne**
D – Traitement des gravats propres	**33,71 € HT/Tonne**
E – Traitement des gravats sales	**90,93 € HT/Tonne**
F – Traitement des encombrants	**179,55 € HT/Tonne (Hors TGAP)**
G – Tri valorisation journaux revues magazines (JMR)	**- 37,90 € HT/Tonne**
H – Tri Sélectif Emballages Ménagers Recyclables (EMR) (bi et tri flux)	**-37,90 € HT/Tonne**
I – Traitement des cartons	**62,27 € HT/Tonne**
J – Traitement des extincteurs	**28,56 € HT/Unité**
K – Traitement des bouteilles de Gaz	**12,08 € HT/Unité**
L – Traitement des Bio déchets	**247,20 € HT/Unité**
M – Traitement du plâtre	**195,00 € HT/Unité**

ANNEXE 4 - DÉTAIL DES RECETTES D'UNIVALOM 2022

RECETTES de Valorisation et soutiens perçus sur l'exercice 2022 en € HT	
Acier	81 860,04 €
Aluminum	67 830,98 €
Cartons / Cartonettes (Catégorie 5.02, 1.05 et 5.03)	553 702,09 €
Plastiques	630 647,94 €
Verre	203 297,28 €
Tous papiers	199 735,97 €
Recettes liées aux reventes des matériaux issus du « bac jaune »	**1 737 074,30 €**
Cartons (autres)	169 832,49 €
Huiles Alimentaires	3 643,50 €
Batteries	14 812,40 €
Métaux ferreux et non ferreux	648 164,76 €
Recettes liées aux reventes des autres collectes séparées	**836 453,15€**
Soutiens financiers CITEO	2 707 014,92 €
Soutiens financiers Eco SYSTEM	95 024,10 €
Soutiens financiers Corepile	0,00 €
Soutiens financiers ECODDS	13 821,37 €
Soutiens financiers Eco Mobilier	408 736,32 €
Soutiens des Éco-Organismes	**3 224 596,71 €**
Recettes issues des collectes séparées	**5 798 124,16 €**
Électricité de l'UVE	9 243 911,39 €
Panneaux Photovoltaïque	5 392,94 €
Recettes de vente d'électricité	**9 249 304,33 €**
TOTAL RECETTES VALORISATION	**15 047 428,49 €**
Recettes apports extérieurs UVE	**1 456 728,39 €**
Recettes Déchèteries	**3 303 725,40 €**
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	**19 807 882,28 €**

ANNEXE 5 - LISTE D'ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS

INTITULÉ DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	NATURE ET OBJET	PROCÉDURE DE PASSATION	LIEU D'EXÉCUTION	MONTANT HT ET DURÉE
LISTE DES MARCHÉS DE SERVICES						
≥ 40 000 € HT et < 90 000 € HT						
RÉALISATION ET SUIVI DE PROGRAMMES LOCAUX DE PRÉVENTION ET ASSIMILÉS (PLPDMA) GROUPEMENT DE COMMANDES CACPL, CAPG, CASA, SMED, UNIVALOM	27/01/2022	ELIANTE INGENIERIE & ENVIRONNEMENT 06560 VALBONNE	ACCORD CADRE 79723000-8 (SERVICES D'ANALYSE DES DÉCHETS)	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06600	Montant mini : 10 000 € Montant maxi : 40 000 € Durée : 4 ans
≥ à 215 000 € HT						
ÉVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM RELANCE LOT N°7 " ÉVACUATION ET VALORISATION DES BOUTEILLES DE GAZ " APRÈS DÉCLARATION SANS SUITE	24/02/2022	DI SERVICES 77178 SAINT PANTHUS	ACCORD CADRE 90523000-9 (SERVICES D'ÉLIMINATION DE DÉCHETS TOXIQUES...)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant maxi annuel : 10 000 unités Durée : 4 ans
FOURNITURE ET LIVRAISON DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL D'UNIVALOM	06/10/2022	BIMPLI 75013 PARIS	ACCORD CADRE 30199770-8 (CHÈQUES-REPAS)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant maxi annuel : 165 000 € Durée : 4 ans
TRAVAUX DE RÉNOVATION, D'EXTENSION ET D'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE ROUTIER SUR LES TERRITOIRES PRIVÉS ET PUBLICS DE LA CASA, DU SMISA ET D'UNIVALOM	23/11/2022	JEAN GRANIOU 06372 MOUANS-SARTOUX	ACCORD CADRE 45316110-9 : INSTALLATION DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 34928500-3 : ÉQUIPEMENT D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 34993000-4 : ÉCLAIRAGE PUBLIC	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant mini annuel : 50 000 € Montant maxi annuel: 1 500 000 € Durée maxi : 4 ans
ÉVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM LOT N°1 "TRANSPORT DE DÉCHETS MÉNAGERS À PARTIR DES QUAIS DE TRANSFERT UTILISÉS POUR LE TERRITOIRE	27/12/2022	MAUFFREY SUD EST 84130 LE PONTET	ACCORD CADRE 90512000-9 (SERVICES DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Maxi annuel : 1500 rotations Durée maxi : 4 ans
ÉVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM LOT N°2 "TRANSPORT DE DÉCHETS MÉNAGERS À PARTIR DES QUAIS DE TRANSFERT SITUÉS À CANNES"	27/12/2022	SUD EST ASSAINISSEMENT 06800 CAGNES SUR MER	ACCORD CADRE 90512000-9 (SERVICES DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Maxi annuel : 300 rotations Durée maxi : 4 ans
ÉVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM LOT N°3 "TRANSPORT DES DÉCHETS VERTS ISSUS DU TERRITOIRE D'UNIVALOM"	27/12/2022	SUD EST ASSAINISSEMENT 06800 CAGNES SUR MER	ACCORD-CADRE 90500000-2 (SERVICES LIÉS AUX DÉCHETS ET AUX ORDURES)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Maxi annuel : 8000 rotations Durée maxi : 4 ans

ANNEXE 6 - FILIÈRES DE TRAITEMENT 2022 : LISTE DES MARCHÉS

MATÉRIAUX	PRESTATAIRES	TYPE DE CONTRAT
Ordures Ménagères résiduelles	VALOMED, Antibes (06)	CPPP
Emballages seuls ou emballages en mélange	Centre de Tri PAPREC, Cannes (06)	Adhésion SMED
Verre	SEA, Nice (06) OI Manufacturing (34)	Marché public Contrat
Papier	Centre de Tri PAPREC, Cannes (06) PAPREC Groupe	Adhésion SMED Contrat
Carton	SEA, Nice (06)	Marché public Contrat
Gravats propres	SEA, Nice (06)	Marché public
Gravats sales	SEA, Nice (06)	Marché public
Plâtre	Saint-Laurent Métaux Saint-Laurent-du-Var (06)	Marché public
Bois	VALECOBOIS, Aix en Provence (13)	Marché public
Ferrailles	DERICHEBOURG, Carros (06)	Contrat
Encombrants	VALOMED (06)	CPPP
Végétaux	VALOMED (06)	CPPP
Huiles alimentaires	SERAHU, Cagnes-sur-Mer (06)	Contrat
Huiles de vidange	SERAHU, Cagnes-sur-Mer (06)	Marché public
DMS	OREDUI, Grasse (06)	Marché public
Bouteilles de Gaz	DI SERVICE, Saint Panthus (77)	Marché public
Extincteurs	SOFOVAR, Fréjus (83)	Marché public
Batteries	DERICHEBOURG, Carros (06)	Contrat

ANNEXE 7 - FILIÈRES DE TRAITEMENT 2022 : CAPACITÉ DES INSTALLATIONS

Matériaux	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité de l'unité	Tonnes UNIVALOM en 2022	Mode de traitement
Ordures Ménagères résiduelles	**UVE UNIVALOM,** Antibes (06)	160 000 T	116 542,00	Incinération avec valorisation énergétique
	ISDND VALSUD, Bagnols-en-Forêt (83)	NC	214,00	Enfouissement
Emballages seuls ou emballages en mélange	**Centre de Tri NCI ENVIRONNEMENT,** Cannes (06)	36 000 T	13 907,00	Tri et Recyclage
Verre	**Quais de transfert de SEA,** Mandelieu-La-Napoule (06)	500m³	9 171,88	Stockage et rechargement
	Usine OI Manufacturing, Bézier (30) ou Labegude (07)	NC		Recyclage
Papier sous emballage	**Centre de tri NCI ENVIRONNEMENT,** Cannes (06)	36 000 T	281,68	Tri
	European Products Recycling	NC		Recyclage
Cartons	**Quais de transfert de SEA,** Mandelieu-La-Napoule (06)	120 m³	2 233,34	Réception et massification
	Quais de transfert de SEA, Villeneuve Loubet (06)	4 720 m³		Réception et massification
	SEA, Carros (06)	4 900 m³		Mise en balle
Gravats propres	**Quais de transfert de SEA,** Mandelieu-La-Napoule (06)	120 m³		Tonnages pesés receptionnés et contrôlés
	ou Centre de tri de Véolia, Nice (06)	60 000 t	12 578,51	Tri et recyclage
	Carrières Malaussenoise (06)	280 000 t	NC	Valorisation matière (stabilisation et mise en oeuvre d'un drain périphérique)
Gravats sales	**Quais de transfert de SEA,** Mandelieu-La-Napoule (06)	120 m³		Tonnages pesés receptionnés et contrôlés
	Installation de valorisation de matériaux inertes de MDV Malausène, (06)	280 000 t	14 858,42	Tri et recyclage Enfouissement
Plâtre	**SoFoVar,** La Roquette-sur-Siagne (06)	1 500 m³	429,98	Tri manuel et mécanique Séparation par fractions
	SINC, Carros (06)	2 270 m³	73,66	
	Écopole recyclage, Fréjus (06)	147 108 t ou 9 800 m³	503,64	Recyclage R5 / Valorisation énergétique RD des refus de process (déchets combustibles issus des refus de process type isolants)
Bois	**Plateforme de regroupement Véolia,** Villeneuve Loubet (06)	480 t (instant t)	8 306,01	Tri et broyage
	Usine du GROUPE MAURO SAVIOLA, Mortara (Italie)	500 000 T		Incinération et valorisation énergétique
Ferrailles	**Derichebourg,** Carros (06)	12 000 t/mois		Tri et préparation (broyage...)
	Derichebourg, Vallauris (06)	1 000 t/mois		
	Derichebourg, Grasse (06)	1 500 t/mois	2 782,02	

ANNEXE 7 (SUITE)

Matériaux	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité de l'unité	Tonnes UNIVALOM en 2022	Mode de traitement
Encombrants	**Plateforme de regroupement Véolia,** Villeneuve Loubet (06)	480 t (instant t)	18 494,65	Tri et Recyclage
	CTHP VALAZUR, Nice (06)	120 000 t		Incinération avec valorisation énergétique et co incinération
	ISDND, Septèmes-les-Vallons (13)	NC		Enfouissement
Végétaux	**Centres de compostage de VEOLIA PROPRETÉ,** Fréjus (83)	30 000 t	35 988,74	Valorisation matières (Compostage, paillage, combustible)
	et Tarascon (13)	NC		
Huiles alimentaires	**SERAHU,** Cagnes sur Mer (06)	1 200 m^3	17,55	Tri, conditionnement
	SANDRA SL, Barcelone	NC	NC	Valorisation matière (Biocarburants)
Huiles de vidange	**SERAHU,** Cagnes sur Mer (06)	1 200 m^3	31,06	Tri, conditionnement
	VISCOLUBE , Pieve Fissiraga (Italie)	NC	NC	Valorisation matière (lubrifiants) et co incinération
DMS Hors EcoDDS	**OREDUI,** Grasse (06)	60 000 t	33,07	Tri, conditionnement, traitement, recyclage
	SOLAMAT MEREX, Fos-sur-Mer (13)	90 000 t	162,32	Valorisation énergétique
	SARPI, La Talaudière (42)	41 000 t	2,79	Valorisation matière
	EST ARGENTS, Saint Michel sur Meurthe (88)	200 t	NC	Valorisation matière
	BATREC, Suisse (CH)	Capacité distillation Hg : 500 t Capacité de stabilisation : 1 200 t	0,01	Valorisation énergétique
Bouteilles de Gaz	**DI SERVICE,** Saint Panthus (77)	NC	144,12	Tri et recyclage Enfouissement
Extincteurs	**SOFOVAR,** Fréjus (83)	12 500 T	4,58	Tri manuel, analyses, pompage, reconditionnement Préparation de matière (broyage..)
	SOFOVAR, La Roquette-sur-Siagne (06)	1 500 m^3	12,29	Tri manuel et mécanique Séparation par fractions
	ECO PLANET RECYCLING, (41)	900 m^3	16,87	Traitement des agents chimiques : Valorisation énergétique (poudre BC, poudres en mélange, tubes, sparklets Traitement de la carcasse métallique : Valorisation matière (métaux, poudre ABC, émulseurs, plastiques PP-PE-PVC) Elimination des refus de process (eaux additivées et autres plastiques non valorisables)

ANNEXE 8 - DEVENIR DES DÉCHETS 2022

DÉCHETS		TONNAGES TRAITÉS	PERFORMANCES EN KG/AN/HABITANT	QUANTITÉS (EN TONNE)				
				Stockage en ISD	VALORISATION			
					Matière	Organique	ÉNERGÉTIQUE	
							Incinération	Co-incinération
OMA	OMR	116 756,20	432	214			116 542	
	Verre	9 171,88	34		9 171,88			
	EMR et papiers	14 188,53	52		9 658,13			4 530,40
Déchets Ménagers hors OMA	Végétaux	36 538,44	135			36 538,44		
	Gravats	27 478,18	102	3 989,83	23 488,35			
	Encombrants	20 296,97	75	1 357,87	12 608,48		953,96	5 376,67
	Plâtre	503,64	2		387,80		65,57	50,36
	Bois	8 303,37	31		8 220,33		83,03	
	Mobilier	3 967,57	15	277,73	2 261,51			1 428,33
	Ferrailles	2 807,00	10		2 807,00			
	DEEE+ Ampoules et néons	1 337,05	5	101,62	1 152,54		82,90	
	Cartons	2 233,42	8		2 150,78			82,64
	DMS + EcoDDS	325,61	1		60,24		265,37	
	Piles	6,89	0	1,47	5,43			
	Batteries	25,58	0	2,56	23,02			
	Huiles alimentaires	18,39	0		18,39			
	Pneus	78,55	0		39,51		39,04	
	Huiles de vidange	31,14	0		29,58			1,56
	Textiles	972,52	4	3,89	968,63			
	Bouteilles de gaz	144,46	1	1,44	143,01			
	Extincteurs	16,87	0		11,30		5,57	
TOTAL en tonnes		**245 202,26**	**906**	**5 950**	**73 206**	**36 538**	**118 037**	**11 470**
TOTAL en kg/an/hab			**906**	**22**	**271**	**135**	**436**	**42**
Taux de valorisation - élimination				**2%**	**30%**	**15%**	**48%**	**5%**

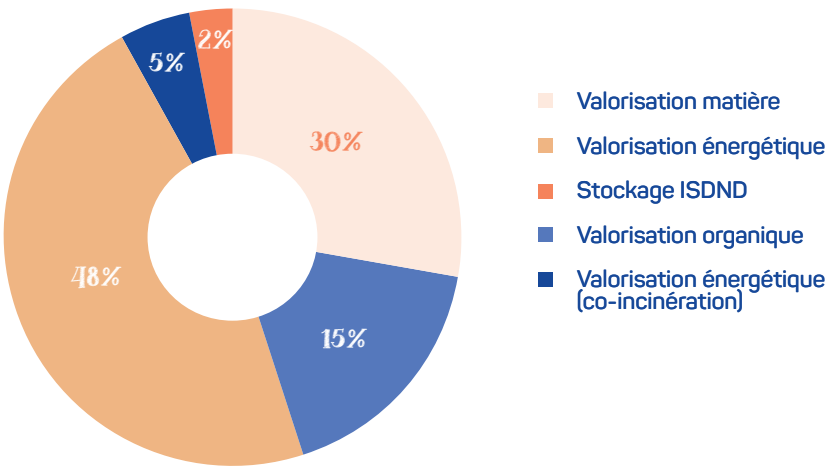

ANNEXE 9 : GISEMENT DES OMA ET DÉCHETS HORS OMA PAR EPCI MEMBRE

DÉCHETS		CAPG	CAPL	CASA	Apports SMED à UNIVALOM	Apports UNIVALOM au SMED	UNIVALOM
OMA	Omr	3 916,51	33 596,91	79 242,78			116 756,20
	Verre	477,75	2 431,33	6 262,80			9 171,88
	EMR et papiers	681,89	4 250,83	9 255,81			14 188,53
	TOTAL OMA	**5 076,15**	**40 279,07**	**94 761,39**			**140 116,61**
Déchets Ménagers hors OMA	Végétaux	2 968,22	7 459,06	25 561,46	-377,67	927,38	36 538,44
	Gravats	1 192,68	5 364,34	20 879,91	-235,84	277,09	27 478,18
	Encombrants	619,12	5 604,29	12 271,24	-278,15	2 080,48	20 296,97
	Plâtre	0,00	0,00	503,64	0,00	0,00	503,64
	Mobilier	434,18	1 313,04	2 124,32	0,00	96,03	3 967,57
	Bois	495,76	1 500,29	6 309,96	-102,97	100,33	8 303,37
	Ferrailles	219,60	626,04	1 936,38	0,00	24,98	2 807,00
	DEEE	102,12	338,16	871,34	-0,08	18,86	1 330,41
	Cartons	268,20	394,24	1 570,90	-14,04	14,12	2 233,42
	DMS + Eco DDS	31,60	90,35	200,23	0,00	3,44	325,61
	Piles	0,93	1,76	4,20	0,00	0,00	6,89
	Batteries	3,26	7,69	14,63	0,00	0,00	25,58
	Huiles alimentaires	1,00	1,02	15,53	0,00	0,84	18,39
	Pneus	5,41	9,50	63,20	0,00	0,44	78,55
	Huiles de vidange	2,70	8,01	20,35	0,00	0,08	31,14
	Textiles	45,56	238,00	688,96	0,00	0,00	972,52
	Ampoules et Néons	1,02	1,30	4,09	0,00	0,22	6,64
	Bouteilles de gaz	11,85	36,32	95,95	0,00	0,34	144,46
	Extincteurs	0,73	8,08	8,05	0,00	0,00	16,87
	TOTAL hors OMA	**6 403,94**	**23 001,50**	**73 144,34**	-1 008,75	3 544,62	105 085,65
TOTAL en tonnes		**11 480,09**	**63 280,57**	**167 905,73**	-1 008,75	3 544,62	245 202,26

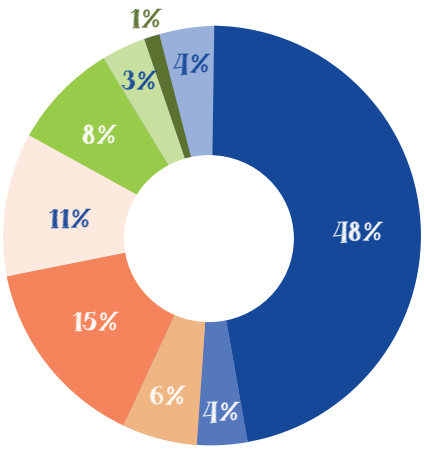

RÉPARTITION DES TONNAGES TRAITÉS EN 2022

- Omr
- Verre
- EMR et papiers
- Végétaux
- Gravats
- Encombrants
- Bois
- Ferrailles
- Autres

ANNEXE 10 - GISEMENT DES DÉCHETS 2022 PAR ENTITÉ

TONNAGES 2022	VÉGÉTAUX	GRAVATS PROPRES	GRAVATS SALES	PLÂTRE	ENCOM-BRANTS	BOIS	FER-RAILLES	MOBILIER	DEEE	CARTONS	TEXTILE	TOTAL DDM	TOTAL
Mouans-sartoux	2 968,22	502,72	689,96	0,00	608,78	495,76	219,60	434,18	102,12	120,82	0,00	58,50	6 200,66
Apports hors déchèterie	0,00	0,00	0,00	0,00	10,34	0,00	0,00	0,00	0,00	147,38	45,56	0,00	204,28
Total CAPG	**2 968,22**	**502,72**	**689,96**	**0,00**	**619,12**	**495,76**	**219,60**	**434,18**	**102,12**	**268,20**	**45,56**	**58,50**	**6 403,94**
Le Cannet	2 625,82	1 047,48	930,68	0,00	1 027,62	631,06	352,92	853,92	213,28	87,18	0,00	86,34	7 856,29
Mougins	4 346,01	633,26	2 681,22	0,00	2 129,95	869,23	273,12	459,12	111,31	41,24	0,00	73,14	11 617,59
Apports hors déchèterie	487,23	1,72	69,98	0,00	2 446,72	00,00	0,00	0,00	13,58	265,82	238,00	4,56	3 527,61
Total CAPL	**7 459,06**	**1 682,46**	**3681,88**	**0,00**	**5 604,29**	**1 500,29**	**626,04**	**1 313,04**	**338,16**	**394,24**	**238,00**	**164,04**	**23 001,50**
Antibes	7 239,94	4 683,14	1 955,90	503,64	1 654,84	1 812,02	4,82	462,54	0,00	227,02	0,00	12,20	18 556,06
Bezaudun	41,18	54,86	54,34	0,00	112,20	0,00	16,22	0,00	0,00	43,60	0,00	0,00	322,40
Cipières	92,02	105,26	114,22	0,00	142,12	0,00	25,86	0,00	21,02	0,00	0,00	29,37	529,86
La Colle-sur-Loup	1 597,98	766,86	1 151,82	0,00	845,84	787,99	264,70	0,00	114,09	0,00	0,00	53,22	5 582,51
Roquefort-les-Pins	1 215,53	990,06	682,30	0,00	564,43	441,99	241,86	367,72	127,27	27,76	0,00	73,93	4 732,85
Valbonne	4 403,13	1 369,83	2 738,80	0,00	1 492,16	1138,42	356,88	518,00	153,84	0,00	0,00	78,30	12 249,36
Vallauris	4 008,12	2423,32	3 213,22	0,00	2 442,22	1 451,32	632,12	776,06	249,13	3,50	0,00	155,87	15 354,88
Apports hors déchèterie	6 963,56	0,00	575,98	0,00	5 017,42	678,22	393,92	0,00	206,00	1 269,02	688,96	23,34	15 816,42
Total CASA	**25 561,46**	**10 393,33**	**10 486,58**	**503,64**	**12 271,24**	**6 309,96**	**1 936,38**	**2 124,32**	**871,34**	**1 570,90**	**688,96**	**426,23**	**73 144,34**
SOUS-TOTAL UNIVALOM	35988,74	12 578,51	14 858,42	503,64	18 494,65	8 306,01	2 782,02	3 871,54	1 311,63	2233,34	972,52	648,77	102 549,78
Apports SMED à UNIVALOM	**-377,67**	**-139,23**	**-96,61**	**0,00**	**-278,15**	**-102,97**	**0,00**	**0,00**	**-0,08**	**-14,04**	**0,00**	**0,00**	**-1 008,75**
Apports UNIVALOM au SMED	927,38	245,45	31,64	0,00	2 080,48	100,33	24,98	96,03	18,86	14,12	0,00	5,36	3 544,62
TOTAL UNIVALOM	**36 538,44**	**12 684,73**	**14 793,45**	**503,64**	**20 296,97**	**8 303,37**	**2 807,00**	**3 967,41**	**1 330,41**	**2 233,42**	**972,52**	**654,13t**	**105 085,65**

ANNEXE 10 (SUITE)

TONNAGES 2022	BOUTEILLES DE GAZ	EXTINCTEURS	DMS	ECO DDS	PILES	BATTERIES	HUILES ALIMENTAIRES	PNEUS	HUILES DE VIDANGE	AMPOULES ET NÉONS	TOTAL DDM
Mouans-Sartoux	11,85	0,73	19,35	12,24	0,93	3,26	1,00	5,41	2,70	1,02	58,50
Apports hors déchèterie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0
Total CAPG	**11,85**	**0,73**	**19,35**	**12,24**	**0,93**	**3,26**	**1,00**	**5,41**	**2,70**	**1,02**	**58,50**
Le Cannet	20,29	1,62	17,19	28,57	0,87	6,18	0,96	4,94	4,77	0,96	86,34
Mougins	16,03	6,47	36,28	8,31	0,89	1,52	0,06	0,00	3,24	0,34	73,14
Apports hors déchèterie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,56	0,00	0,00	4,56
Total CAPL	**36,32**	**8,08**	**53,47**	**36,88**	**1,76**	**7,69**	**1,02**	**9,50**	**8,01**	**1,30**	**164,04**
Antibes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,20	0,00	0,00	0,00	12,20
Bezaudun	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cipières	7,67	0,00	1,55	0,92	0,00	0,00	0,00	19,23	0,00	0,00	29,37
La Colle-sur-Loup	13,91	1,44	14,68	14,21	0,43	4,26	0,20	0,00	2,97	1,13	53,22
Roquefort-les-Pins	13,74	1,00	22,98	18,11	1,13	6,13	0,69	5,36	4,32	0,48	73,93
Valbonne	15,22	1,39	31,23	14,23	0,65	3,85	0,00	6,70	4,15	0,88	78,30
Vallauris	45,40	4,23	49,73	26,50	1,99	0,00	2,44	15,06	8,91	1,61	155,87
Apports hors déchèterie	0,00	0,00	6,10	0,00	0,00	0,39	0,00	16,84	0,00	0,00	23,34
Total CASA	**95,95**	**8,05**	**126,26**	**73,97**	**4,20**	**14,63**	**15,53**	**63,20**	**20,35**	**4,09**	**426,23**
SOUS-TOTAL UNIVALOM	144,12	16,87	199,08	123,09	6,89	25,58	17,55	78,11	31,06	6,42	648,77
Apports SMED à UNIVALOM	**-0,00**	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Apports UNIVALOM au SMED	0,34	0,00	3,44	0,00	0,00	0,00	0,84	0,44	0,08	0,22	5,36
TOTAL UNIVALOM	**144,46**	**16,87**	**202,52**	**123,09**	**6,89**	**25,58**	**18,39**	**78,55**	**31,14**	**6,64**	**654,13**

ANNEXE 11 - FICHE D'IDENTITÉ DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Données financières du Contrat de Partenariat Public Privé :

DÉPENSES		RECETTES	
Traitement des Ordures Ménagères	12 387 635 € HT		
Redevance R 1-2 et R 1-2bis	2 777 068 € HT	Garantie vente électricité	9 243 911 € HT
Redevance R 1-3	133 685 € HT	Apports extérieurs	1 456 728 € HT
		Incinération déchets exceptionnels	3 200 € HT
		Occupation du domaine UNIVALOM	500 € HT
TOTAL	**15 298 388 € HT**	**TOTAL**	**10 704 339 € HT**

Dépenses

- **R1-2 et R1-2bis :** Redevances de confortement du contrat. Part liée au coût d'investissement initial (2006) versée à compter de la date d'acceptation des ouvrages (2009). Remboursement du capital investi et des intérêts.
- **R1-3 :** Application de l'avenant 3. Part liée au coût d'investissement de travaux complémentaires (2009). Remboursement du capital investi et des intérêts.

Recettes

- Les recettes sont constituées de :
  - > **La garantie vente électricité :** vente à EDF de la production électrique de l'usine + compensation si la production minimum fixée au contrat n'est pas atteinte.
  - > **Les apports extérieurs** pour la compensation des vides de four : incinération de déchets non produits par les collectivités adhérentes à UNIVALOM.
  - > **L'incinération déchets exceptionnels :** incinération de saisie des douanes, de végétaux contaminés par des parasites...
  - > **L'occupation du domaine UNIVALOM :** « loyer » versé pour l'occupation du terrain.

Les analyses des rejets gazeux :

L'ensemble des mesures réalisées par les analyseurs en continu ou par un laboratoire externe semestriellement démontre la conformité des rejets atmosphériques de l'UVE :

Paramètres	Unité	Valeur moyenne Ligne 1	Valeur moyenne Ligne 2	Seuils réglementaires
Débit	KNm3/h (1)	44,10	42,91	(2)
Teneur en O_2	% v/sec	11,81	11,59	(2)
Teneur en H_2O	% v/humide	15,37	14,46	(2)
Teneur en NOx (oxyde d'azote)	mg/Nm³ (1)	64,93	67,60	80
Teneur en CO	mg/Nm³ (1)	1,52	3,66	50
Poussière totales	mg/Nm³ (1)	0,31	0,55	10
Teneur en HCL (Acide chlorhydrique)	mg/Nm³ (1)	6,75	5,84	10
Teneur en HF (Acide fluorhydrique)	mg/Nm³ (1)	0,05	0,06	1
Teneur en SO_2 (Oxydes de soufre)	mg/Nm³ (1)	1,52	4,50	50
Teneur en NH_3 (Ammoniac)	mg/Nm³ (1)	0,33	0,22	30
Teneur en COT (Composés organiques volatils)	mg/Nm³ (1)	0,40	0,16	10
Cadmium + Thallium (3)	mg/Nm³ (1)	0,000195	0,000234	0,05
Mercure (3)	mg/Nm³ (1)	0,0015	0,0022	0,05
Autres métaux lourds (Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, V) (3)	mg/Nm³ (1)	0,0291	0,0385	0,5
Teneur en PCDD / PCDF (dioxines/furanes)	ng I-TEQ_{OTAN}/Nm3	0,0353	0,0146	0,1

(1) : Concentration sur fumées sèches ramenées à 11 % de O_2 (oxygène)
(2) : Pour information, pas de seuil réglementaire
(3) : Mesures semestrielles par un laboratoire externe

ANNEXE 12 - REVUE DE PRESSE

Grand ouest ACTUALITÉ — nice-matin — Jeudi 8 septembre 2022

L'usine d'incinération va absorber plus d'ordures

Dans le cadre du pôle métropolitain Cap'Azur, les déchets ménagers de Cannes, Grasse et ceux des Alpes d'Azur seront traités. Un schéma de gestion des ordures se dessine pour l'ouest.

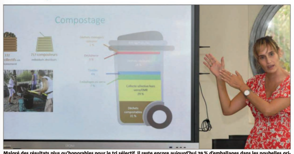

Réseau chaud-froid

Depuis le 1er septembre, c'est Oui Pub ou rien du tout

RÉGION — nice-matin — Jeudi 1er décembre 2022

Le Rouret : ne jetez plus vos épluchures, ni le pain dur

Cuisiner autrement et ne plus gaspiller : au travers de divers ateliers on a ainsi réussi à déjouer anti gaspi en confectionnant sa lessive notamment.

Des gnocchis économiques

Les prochains ateliers

Cannes RÉGION

Gratiferia pour un quartier « zéro déchet »

Mougins-le-Haut est un quartier pilote pour l'environnement. Des opérations de recyclage y sont menées toute l'année.

Des gestes écoresponsables

Antibes RÉGION — nice-matin — Mardi 17 mai 2022

Mettez vos déchets verts définitivement à la porte

Une expérimentation pour la collecte des végétaux chez les particuliers est en cours. Vous résidez à Antibes, Biot, Vallauris et Valbonne ? Vous êtes peut-être concernés.

Quelle valorisation ?

Grand ouest ACTUALITÉ — nice-matin — Mardi 22 novembre 2022

Un accompagnement à la carte vers Zéro Déchet

Antibes-Cannes-Grasse L'action phare d'Univalom, syndicat mixte pour la valorisation des déchets, propose un panel d'ateliers et de visites ouverts à tous. En visio ou en chair et en os.

Des dizaines de rendez-vous gratuits

Objets upcyclés fresque de déchets...

Masterclass de couture

C'est de bon cœur, on vous offre un composteur !

Les jouets aussi se recyclent

Antibes RÉGION — nice-matin — Mardi 4 janvier 2022

La technopole sera-t-elle capitale du compostage ?

Afin d'améliorer la valorisation des déchets verts, l'agglo mène une réflexion pour choisir un site. Une déchetterie dédiée au vert qui est envisagée du côté de Biot, à Saint-Philippe.

Complémentaire des Trois-Moulins

VALBONNE-SOPHIA

Enlèvement des sapins : le mode d'emploi...

VALLAURIS-GOLFE-JUAN

On vaccine au théâtre de la Mer-Jean-Marais

Grand ouest ACTUALITÉ — nice-matin — Mardi 11 janvier 2022

2022 : Cap Azur fixe ses nouvelles priorités

Antibes-Cannes-Grasse Déchets, mobilité, environnement et agriculture sont les quatre thèmes prioritaires de la stratégie souhaitée par le président du pôle métropolitain, Jean Leonetti.

La valorisation du traitement des déchets

La mobilité

L'agriculture

Environnement

Antibes-Juan-les-Pins — nice-matin — Mercredi 12 janvier 2022

Plus de 1 000 plantations pour la future déchèterie

Le chantier de construction voisine avec un aménagement paysager ambitieux. Arbres, arbustes, prairie. Il s'agit d'habiller le nouvel équipement en vert.

La future déchèterie qui sera réservée aux professionnels se pare de plantation. Arbres, arbustes, fleurs... dont des roses pour rappeler le passé horticole de la cité. (Photo Sébastien Botella)

220 arbres

Avis d'obsèques

ROQUEFORT-LES-PINS

Les courses en vrac juste Akoté, place de Provence

Il faut prévoir les contenants, pour faire ses courses en vrac et sans emballages.

Plus de 600 références différentes

ANNEXE 13 - TERMINOLOGIE ET MODES DE CALCUL

Ambassadeur du Tri (ADT) : Toute personne employée par la Collectivité effectuant des missions de communication de proximité sur la collecte, le tri des déchets, le compostage, la réduction des déchets...

Apport volontaire : Apport des déchets en des lieux prédéterminés gérés par les collectivités ou des sociétés privées. Il peut s'agir de contenants enterrés, semi-enterrés ou aériens.

Biodéchet : (Art. L541-8 du code de l'environnement) Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine, issus notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

Bois : Sont compris dans cette catégorie les encombrants ménagers en bois, les palettes, les déchets de bois, poutres, chutes de bois, panneaux de particules et de placage de bois, les souches, branches de diamètre supérieur à 12 cm, les déchets d'écorces et de liège, sciures de bois,....

CASA : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

CAPG : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

CAPCL : Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Centre de Valorisation Organique (CVO) : Unité de traitement biologique des ordures ménagères et autres déchets organiques (déchets verts, fraction fermentescible des OM, ...) par compostage ou méthanisation. Le CVO valorise la matière organique sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051.

Co-incinération : Opération visant à produire de l'énergie ou des produits matériels en utilisant des déchets comme combustible habituel ou d'appoint. (CSR pour les cimenteries).

Collecte : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets pour les acheminer vers un lieu de tri, de transfert, de valorisation ou de traitement.

Collecte en porte à porte : Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

Collecte en point de regroupement : Mode d'organisation de la collecte dans lequel un ou plusieurs bacs de collecte sans identification desservent plusieurs foyers.

Collecte sélective / séparée : collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique (un recyclage ou une valorisation biologique).

Compost : Matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol. Les composts fabriqués à partir de déchets sont définis par la norme AFNOR NFU 44051.

Compostage à domicile : Compostage par les particuliers de leurs propres déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine, de potager, etc...). Le compostage à domicile peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.

Compostage de proximité : Les habitants d'un quartier peuvent venir composter dans une ou plusieurs plateformes de compostage collectives de grand volume installées dans leur quartier.

CPPP : Contrat de Partenariat Public Privé

CSR : Combustible Solide de Récupération (Art.R541-8-1 du code de l'environnement)
Déchet non dangereux solide, non valorisable sous forme de matière, préparé pour être utilisé comme combustible dans une installation relevant de la rubrique 2971 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Reste un combustible solide de récupération.

CTHP : Centre de Tri de Haute Performance

Déchet : Selon la loi du 15/07/1975 : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Déchets d'activité économique : (Art. L541.8 du code de l'environnement) tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage.

DDM (Déchets Dangereux des Ménages) : Déchets des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides....). Dans ce rapport, les DDM regroupent les piles, les batteries, les pneus, les huiles alimentaires et de vidange et les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).

Déchets d'emballages : Emballages, matériaux d'emballages, dont le détenteur final, qui sépare l'emballage du produit qu'il contenait, se défait. Ceci n'inclut pas les déchets de fabrication d'emballages. Par emballage, on désigne toute forme de contenant ou de support destiné à contenir un produit, pour en faciliter le transport ou la présentation à la vente.

DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement) : Les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail.
Déchets encombrants des ménages (ou encombrants) : Déchets occasionnels de l'activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés en porte à porte.

DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / D3E) : Ils comprennent le Gros Electroménager appelé GEM (froid et hors froid), les petits appareils ménagers (PAM), le matériel de télévision, Hi-fi, les instruments de musique électrifiés,... les équipements informatiques et de télécommunication, le matériel d'éclairage, les instruments de contrôle et de surveillance.

Déchets fermentescibles : Déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.

Déchets Ménagers : (Art.L541-8 du Code de l'environnement) tout déchet, dangereux ou non dangereux ; dont le producteur est un ménage.

ANNEXE 13 (SUITE)

DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) : Déchets communs non dangereux (par opposition aux déchets dangereux) des ménages ou provenant des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, séparer les déchets des ménages des autres déchets (entreprises...).

DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) : Il s'agit des déchets peintures, vernis, colles, graisses, produits phytosanitaires, aérosols, tubes fluorescents et lampes, solvants et hydrocarbures, films radiographiques, acides et bases, produits dangereux divers, bidons et emballages plastiques vides souillés, médicaments, etc...

Déchets municipaux : Ensemble des déchets dont l'élimination (au sens donné par les textes législatifs) relève de la compétence des communes.

DND (Déchets Non Dangereux ou banals) : Est non dangereux (ou banal) un déchet qui n'appartient à aucune des catégories suivantes : déchets dangereux, déchet inerte, déchet radioactif.

DNM (appelés aussi DIB) : Déchets Non Ménagers produits par les entreprises, les services communaux et les administrations.

Déchet ultime (au sens de la loi) : « Est ultime un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ».
Telle qu'elle est présentée dans le Code de l'Environnement, la définition du déchet ultime se veut avant tout évolutive. Elle est adaptable dans le temps, puisqu'elle varie en fonction de l'avancée des progrès techniques réalisés en matière de traitement des déchets. Elle est aussi adaptable dans l'espace, et s'interprète différemment selon le contexte et la spécificité territoriale.

Déchets verts ou déchets végétaux : Résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, etc. ..., des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).

Déchèterie : Espace aménagé, gardienné et clôturé dans lequel les particuliers et les professionnels peuvent venir déposer leurs déchets en respectant des consignes de tri.

Dépôt sauvage : Abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de déchets de toutes sortes. Ils se distinguent des décharges brutes, qui sont des installations non autorisées faisant l'objet d'apports réguliers de déchets (encombrants, déchets verts...).

Elimination : Dans la loi de 1975, l'élimination regroupe l'ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique des déchets, soit toute la gestion des déchets.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères) : Elle comprend la fraction putrescible des OM (déchets de cuisine et la part des déchets verts des ménages jetés avec les ordures dans la poubelle) et éventuellement les papiers-cartons et le bois.

Gravats propres (ou inertes) : Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (cf. arrêté du 15 mars 2006).

Gravats sales : Gravats contenant des déchets indésirables non inertes, stockés en ISDND (non valorisables).

ISD (Installation de Stockage des Déchets) : Lieu de stockage permanent des déchets. On distingue :
- l'ISDD, recevant des déchets dangereux,
- l'ISDND, recevant les déchets ménagers et assimilés non dangereux,
- l'ISDI, recevant les inertes (ou gravats propres).

Mâchefers : Résidus minéraux résultant de l'incinération des déchets et sortant du four. Ils peuvent être valorisés, essentiellement en infrastructure routière, ou stockés en ISDND. Le poids des mâchefers, déterminé après extraction des métaux, est exprimé en poids brut (ou frais) et en poids sec (matière sèche).

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) : Déchets « de tous les jours » issus de l'activité domestique des ménages. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles (ci-dessous) et les collectes sélectives (verre, journaux magazines, emballages, matières fermentescibles, ...), mais ne comprennent pas les encombrants.

Ordures Ménagères au sens usuel ou Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) appelées aussi OM grises : Les ordures ménagères « en mélange » sont ainsi dénommées lorsqu'elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives. Elles sont constituées de déchets en mélange.

Prévention : Les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par la collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi :
- la réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution,
- les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers, ...) : c'est ce flux que l'on cherchera à approcher dans les rapports annuels.

$$\textit{Impact prévention (en kg/hab.an)} = \frac{\textit{(tonnage OM (OMR + collectes sélectives) de l'année}}{\textit{Population année n}} - \frac{\textit{(tonnage OM année n-1)}}{\textit{population année n – 1}}$$

- les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.

Réemploi : opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent.

Refus de tri ou de compostage : Indésirables écartés lors du tri. Le taux de refus s'exprime de la façon suivante : quantité d'indésirables destinée au traitement/ quantité totale de déchets triés ou admis sur l'unité de traitement.

REFIOM (Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) : Résidus issus du dépoussiérage et du traitement des fumées des incinérateurs.

ANNEXE 13 (SUITE)

REP (Responsabilité Elargie du Producteur) : Démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur des produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets. Le principe est de rendre le producteur initial solidairement, responsable des effets de la vie (et de la mort) de son produit.

Recyclerie : Etablissement ayant pour objectif principal de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains matériaux considérés comme des déchets.

Réutilisation : Opération par laquelle un bien de caractéristiques définies à cette fin est utilisé à nouveau sans transformation un certain nombre de fois pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu (cas des bouteilles en verre récupérées entières)

SMED : Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets (Cannes, CACPG hors Mouans-Sartoux, CCAA)

Syndicat mixte : Le syndicat mixte est un type de structure de coopération intercommunale qui existe en France, créé par le décret-loi du 31 octobre 1935, afin de permettre à des collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics.
On parle de syndicat mixte car la structure associe des collectivités de natures différentes, des Communes et une communauté d'agglomération ou un département, par exemple, ou encore un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Taux de valorisation des déchets : La valorisation des déchets recouvre :

- le réemploi ou la réutilisation (voir définition),
- la valorisation matière et la valorisation organique (voir définition),
- la valorisation énergétique (voir définition).

Le taux de valorisation des ordures ménagères ou des apports en déchèterie est calculé de la façon suivante :

Taux de valorisation (en %) = tonnage réellement valorisé/ tonnage collecté ou reçu en déchèterie

Le tonnage valorisé inclut toutes les formes de valorisation (voir ci-dessus), y compris la valorisation des inertes.

NB : bien séparer d'une part le taux de valorisation, et d'autre part le taux de collecte en vue d'une valorisation, qui inclut les refus de tri (uniquement la fraction non valorisée).

TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : Taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des ordures ménagères.

Traitement : Ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation. Le stockage en ISDND est considéré comme un mode de traitement.

UNIVALOM : Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers (nouveau sigle du SIDOM par arrêté préfectoral du 17 décembre 2009).

UVE : Unité de Valorisation énergétique, Usine d'incinération des OM avec valorisation de l'énergie.

Valorisation énergétique : récupération de la chaleur émise lors de l'incinération, lors d'un autre traitement thermique ou lors d'une stabilisation biologique (stockage ou méthanisation), et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

Tonnage valorisé sous forme d'énergie = tonnage incinéré – REFIOM et mâchefers

Valorisation matière : opération visant à introduire aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Tonnage valorisé = tonnage entrant en centre de tri – refus non valorisés

Valorisation organique : opération visant à transformer la fraction fermentescible des déchets en compost. La valorisation organique est définie sur la base des tonnages de matières organiques entrants en centre de traitement biologique (et non sur les tonnages de compost).

Tonnage valorisé = tonnage entrant – refus de compostage

Ne pas jeter sur la voie publique - Conception : **Groupe Markeyters** - www.markeyters.com - 06/2023

UNIVALOM

Nous donnons de la valeur à vos déchets !

Prévention - Traitement - Valorisation

Retrouvez toutes les informations sur
univalom.fr
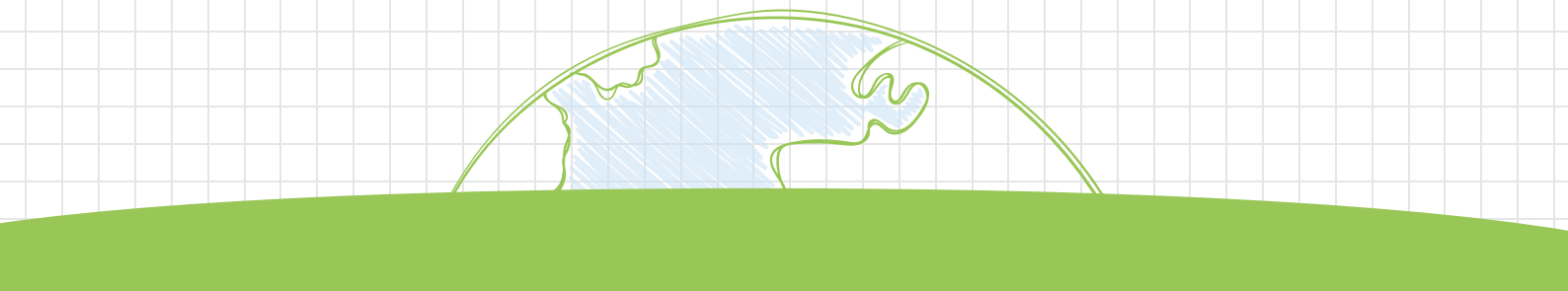
04 93 65 48 07
contact@univalom.fr